

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

12 NOVEMBRE 2020

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020 (SOIR)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Clarification des règles de soutien à la culture durant la deuxième vague de la pandémie de Covid-19»	4
1.2	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réactions face aux mesures prises pour le secteur culturel dans le cadre de la deuxième vague»	4
1.3	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Nouvelles mesures sanitaires pour la culture»	4
1.4	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Nouvelles mesures de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis la fermeture des lieux culturels»	4
1.5	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Concertation avec les représentants des travailleurs et travailleuses de la culture»	4
1.6	Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Perspectives pour le secteur culturel et événementiel»	9
1.7	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Soutien aux lieux culturels non subventionnés»	9
1.8	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mise en place du statut d'artiste»	11
1.9	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Solutions structurelles pour une rémunération des artistes plasticiens»	13
1.10	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fin du moratoire relatif aux investissements dans les infrastructures culturelles (suivi)»	14
1.11	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Misère des techniciens du spectacle»	15
1.12	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Appel à l'aide de la librairie Filigranes à Bruxelles»	16
1.13	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Avenir des opérateurs non subventionnés»	17
1.14	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Soutien aux lieux culturels non subventionnés»	17
1.15	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fureur de lire»	19

1.16	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Retard dans le traitement des demandes de subsides (suivi)».....	20
1.17	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Importance de la culture de proximité»	21
1.18	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Attention à apporter aux personnes malentendantes dans le cadre des informations relatives à la crise de la Covid-19».....	22
1.19	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Non-diffusion par la RTBF de la traversée de Comines-Warнетon lors de la course Gand-Wevelgem»	23
1.20	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Nouvelle formule pour les Magritte du Cinéma 2021 et partenariat avec la RTBF»	25
1.21	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Quotas de diffusion d'artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	26
1.22	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Pratique du call TV en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	28
1.23	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Publicités sexistes: code de bonnes conduites que le Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA) sera amené à rédiger»	28
2	Ordre des travaux	29

Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 18h00.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 *Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Clarification des règles de soutien à la culture durant la deuxième vague de la pandémie de Covid-19»*

1.2 *Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réactions face aux mesures prises pour le secteur culturel dans le cadre de la deuxième vague»*

1.3 *Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Nouvelles mesures sanitaires pour la culture»*

1.4 *Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Nouvelles mesures de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis la fermeture des lieux culturels»*

1.5 *Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Concertation avec les représentants des travailleurs et travailleuses de la culture»*

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces cinq questions orales. (*Assentiment*)

M. Charles Gardier (MR). – La deuxième vague de la pandémie liée à la Covid-19 s'impose à nous. Elle nous pousse à être critiques sur les actions entreprises pour aider le secteur culturel consécutivement à la première vague, afin d'améliorer ce qui peut l'être. En période de crise, le soutien à la création passe inévitablement par l'aide d'urgence à accorder aux divers acteurs du secteur, quels qu'ils soient. Ces derniers subissent de plein fouet les effets de l'arrêt de la vie culturelle depuis le début de cette pandémie.

Le contenu du premier rapport du groupe de réflexion «Un futur pour la culture» mentionne la nécessité de clarifier les règles de soutien à la culture en cas de deuxième vague, notamment en ce qui concerne l'obtention d'aides complémentaires pour les artistes qui développent des formes nouvelles et inventives de rencontres avec les publics en période de confinement. Et Dieu sait combien nos artistes font preuve d'imagination!

Madame la Ministre, quels furent les principaux griefs formulés par les acteurs du secteur culturel quant aux difficultés qu'ils ont rencontrées lors de la première vague de la pandémie? Quels sont les retours que vous avez eus à cet égard? Dans ce contexte marqué par une deuxième vague, quelles sont les actions entreprises par votre cabinet et l'Administration générale de la culture (AGC) afin de remédier à ces difficultés?

Dans quelle mesure des efforts ont-ils été consentis pour porter à la connaissance des artistes leur marge de manœuvre quant à la diffusion de leur art vers des publics en période de confinement? Une plateforme d'échanges de propositions artistiques innovantes et de bonnes pratiques relatives au soutien à la création artistique a-t-elle été mise sur pied, comme le recommandait le rapport dudit groupe de réflexion? Dans l'affirmative, sur quel support est-elle disponible? Dans la négative, pour quelle raison n'est-elle pas encore disponible et selon quel calendrier pourrait-elle être mise à disposition du secteur?

M. Matteo Segers (Ecolo). – La crise sanitaire touche chaque jour un peu plus le secteur culturel, dont la situation reste très préoccupante en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est essentiel de prendre le temps de l'analyse pour trouver des réponses. Le monde culturel propose des lieux de vie et de rencontre, des espaces d'expression collective et des projets communs. Comme lors du premier confinement, il est touché de plein fouet. Si certains pans de la société sont maintenus en activité, ce n'est pas le cas de la culture. À quelques exceptions près, tous les lieux culturels sont fermés.

Lors de la première vague, le gouvernement s'est montré volontaire et a exprimé son soutien aux opérateurs reconnus, ainsi qu'aux acteurs de première ligne que sont les artistes et les techniciens. Madame la Ministre, vous avez déployé toute votre énergie pour trouver des solutions pour

ces travailleurs, avec les moyens limités dont dispose la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si l'on souhaite instaurer une gouvernance optimale dans le secteur culturel, il convient d'analyser comment les moyens dégagés ont réellement bénéficié aux artistes et aux techniciens. Les différentes dispositions prises face à la propagation du virus sont une forme de réponse. Les mesures imposant la fermeture des espaces culturels aux publics, excepté aux moins de douze ans, seront probablement maintenues jusqu'au 13 décembre. Mon groupe rappelle que, malgré la difficulté de prendre des décisions, il est important de rester à l'écoute du secteur culturel.

Les mesures sanitaires sont nécessaires. Récemment, une étude américaine a fait grand bruit, car elle identifiait les restaurants, bars et salles de sport comme les principaux lieux de propagation du virus. Toutefois, les conclusions de cette étude ne peuvent être rapportées à l'Europe, car les modes de vie ne sont pas comparables. On ignore comment le virus se propage dans les lieux culturels. Dès lors, bien que les opérateurs se soient montrés prudents, respectant les protocoles stricts à la lettre, la fermeture des espaces culturels était impérative. D'ailleurs, les opérateurs ont fait preuve d'une grande conscience professionnelle. Les quelques jours précédant les dernières mesures, plusieurs d'entre eux ont contacté des élus pour les informer qu'il serait peut-être imprudent de laisser les lieux culturels ouverts, étant donné la dégradation de la situation sanitaire. Les opérateurs culturels ont donc une grande conscience sociale. Face aux mesures nécessaires pour faire face à la deuxième vague, ils se sont eux-mêmes dits prêts à réagir. Peu d'entre eux ont demandé à rester ouverts à tout prix. Parmi les points positifs, notons encore le maintien de l'ouverture des librairies. C'est un signal démocratique important dans cette période de torpeur. Laisser cours aux activités culturelles pour les moins de douze ans est également une décision salutaire.

Malgré cela, les difficultés pour les opérateurs de première ligne que sont les artistes et les techniciens restent énormes. Or, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas de réponses à leur donner. Pourtant, la Déclaration de politique communautaire (DPC), dans son volet dédié à la culture, insiste particulièrement sur l'attention à accorder à ces acteurs de première ligne. Nous sommes donc en devoir de les soutenir, en relançant notamment les discussions avec le gouvernement fédéral et les Régions. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas la seule entité en mesure d'aider les artistes et les techniciens. Elle n'est pas la seule à devoir fournir des efforts. Chaque niveau de pouvoir doit prendre sa part. Enfin, je reste extrêmement sensible au fait que les premières victimes de cette crise, parmi les acteurs de première ligne, sont les femmes. C'est un aspect qui n'a pas été suffisamment abordé lors de la première vague. Les artistes et techniciennes

sont particulièrement fragilisées. Je vous invite, Madame la Ministre, à mener une réflexion spécifique à cet égard.

L'éducation permanente et le secteur associatif ont un rôle important à jouer. La crise sanitaire nous incite à nous pencher sur les politiques culturelles en cours. La Fédération Wallonie-Bruxelles entend-elle tendre la main à tous ceux qui en ont besoin, y compris les opérateurs non reconnus et non subventionnés? Cela mérite réflexion. Il faut veiller, en soutenant les opérateurs culturels, à ne pas déstructurer complètement nos politiques culturelles. L'envie d'aider tout un chacun ne doit pas fragiliser le socle établi. Si la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite accompagner tous les opérateurs, elle doit le faire niveau par niveau. Au risque, si non, de ne pas savoir où s'arrêter. La Fédération Wallonie-Bruxelles devra-t-elle aider les traiteurs des banquets de mariage, au motif que le mariage est une institution culturelle, au sens noble du terme? Nous devons être attentifs à renforcer les étages existants, comme l'éducation permanente, les opérateurs culturels ou le secteur associatif.

Par ailleurs, l'offre de création et de diffusion culturelle est postposée d'un an. La saison culturelle 2020-2021 sera blanche. Une série de responsables politiques n'osent toujours pas le dire, mais la saison est bel et bien fichue! La diffusion culturelle ne reprendra pas demain et il est impératif de s'en rendre compte. Madame la Ministre, vous devez prendre conscience que rien ne semble possible pour sauver la saison 2020-2021, et qu'il faudra prendre des dispositions politiques en conséquence. Cette prise de conscience est indispensable pour pouvoir aider les acteurs culturels de première ligne. En outre, la concertation sera la pierre angulaire du travail à mener. Le monde politique n'a pas la réponse à toutes les questions. Il doit faire appel à la société civile, aux hommes et femmes prêts à agir. Je ne crois pas aux recettes miracles, mais bien au pouvoir de la concertation.

Madame la Ministre, comment appréhendez-vous cette deuxième vague? Comment comptez-vous réagir? Quelles seront les mesures du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Les constats sont durs, mais nécessaires. Nous devons prendre conscience de la souffrance du monde culturel pour être en mesure de lui offrir des réponses. Le groupe Ecolo demande que la saison culturelle 2020-2021 soit déclarée blanche et que des solutions soient trouvées pour chacun et chacune dans le cadre des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, le 23 octobre dernier, la réunion du Comité de concertation (Codeco) a abouti à l'adoption de nouvelles règles sanitaires à respecter dans le but d'endiguer l'épidémie du coronavirus. Une limitation des événements culturels à 40 personnes maximum était prévue. Le soir même, la Région

wallonne a décidé de serrer la vis en adoptant des mesures plus restrictives que celles du Codeco en instaurant notamment un couvre-feu à partir de 22h00. Conséquence pour le secteur culturel: l'adaptation des horaires des spectacles et des dernières séances de cinéma. Le lendemain, la Région bruxelloise a à son tour décidé d'instaurer un couvre-feu, mais, surtout, elle a décrété la fermeture complète des lieux culturels sur l'ensemble de son territoire. Résultat: des lieux culturels wallons, bruxellois et flamands se sont retrouvés soumis à un régime différent.

Quelques jours plus tard, une nouvelle réunion du Codeco a été convoquée. Le couperet est alors tombé pour tout le monde et de la même manière. Dans un souci d'harmonisation, l'ensemble des lieux culturels devaient fermer partout en Belgique, à l'exception des librairies. Avoir gardé les librairies ouvertes est une très bonne chose. Il suffit de voir ce qui se passe chez nos voisins français où il n'est plus possible d'acheter un livre en cette période de confinement. Je trouve cela assez déplorable et inquiétant parce que, dans de pareilles circonstances, nous avons évidemment besoin de culture.

Madame la Ministre, je tiens d'abord à marquer la solidarité de mon groupe vis-à-vis des acteurs du secteur culturel. Les voilà replongés dans un *lockdown* qu'ils espéraient ne plus jamais connaître.

Je tiens à insister sur le fait que leur réaction a été digne et responsable. M. Segers disait, à juste titre, qu'il y avait une prise de conscience. Ils ont compris que la situation était hors de contrôle et que des mesures strictes s'imposaient. Bien que les professionnels du secteur culturel aient fait preuve d'une grande responsabilité, il n'empêche qu'ils sont plongés dans une situation extrêmement préoccupante.

La fermeture des lieux culturels est-elle prévue jusqu'au 19 novembre, conformément aux décisions initiales, ou bien la date du 13 décembre, fixée par les nouvelles mesures adoptées lors du tout dernier Codeco, s'applique-t-elle aussi aux lieux culturels? Quel regard portez-vous sur cette succession de décisions séparées et contradictoires – un adjectif rimant avec foutoir – des différents niveaux de pouvoir? Quelles leçons en tirez-vous? Comment analysez-vous aujourd'hui la décision du Codeco d'avoir appliqué la fermeture des lieux culturels à l'ensemble du territoire? Vous qui aviez fait tout ce qui était en votre pouvoir pour l'éviter, quel est votre sentiment par rapport à la décision finale? Que signifie concrètement la fermeture des lieux culturels? On a en effet évoqué la possibilité que certaines activités comme les répétitions soient maintenues en coulisses. Pourriez-vous apporter des précisions à ce sujet? Il avait été question à un moment de laisser les lieux culturels ouverts pour les moins de douze ans. Est-ce toujours d'actualité? Étant donné que des décisions ont été prises à divers moments, la

confusion règne. Ma dernière question est la plus importante. Comment les aides seront-elles organisées face à cette deuxième fermeture forcée du monde culturel? J'entends M. Segers dire que la saison 2020-2021 est foutue, ce sont ses mots. Partagez-vous ce pessimisme?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le samedi 24 octobre, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, la Région bruxelloise a été la première à annoncer la fermeture, jusqu'au 19 novembre, des lieux culturels sur son territoire. Cette fermeture, tout comme celle de l'ensemble des établissements issus du secteur horeca ainsi que le couvre-feu renforcé en Wallonie, ont évidemment eu un impact sur les travailleurs de la culture. Depuis le dépôt de notre question, la situation s'est encore aggravée: la fermeture des lieux culturels a été déclarée sur l'ensemble de notre territoire. Ces derniers appellent à l'aide les uns après les autres, et menacent de plus en plus de mettre la clé sous la porte. Au nom du PTB, je souhaite relayer de véritables histoires dans l'enceinte de ce Parlement, car derrière les chiffres se cachent des vies, des projets qui s'effondrent, des équipes qui se brisent et des personnes qui perdent leurs emplois.

J'en ai déjà parlé en séance plénière, mais je vais le répéter ici, en réunion de commission. Je souhaite évoquer le cas de la Ferme de Martinrou, dont la situation ne constitue malheureusement pas un cas isolé. Ce lieu est menacé de fermeture alors qu'il est subventionné. Il est particulièrement représentatif de cette situation de crise à ce titre. L'établissement a reçu une aide du Fonds d'urgence, mais cela ne suffit pas. Ses travailleurs se mobilisent largement sur les réseaux sociaux pour tenter de survivre. Au final, ce sont 6,4 équivalents temps plein, ainsi qu'un projet culturel dans son ensemble qui sont menacés. Jusqu'à la crise sanitaire, l'institution survivait déjà grâce à des «bouts de chandelles». Aujourd'hui, la situation est plus dramatique que jamais et ce problème est rencontré par de nombreux lieux qui ont déjà la corde au cou. La fermeture complète des lieux culturels se révélerait un coup fatal pour notre société.

Comme vous l'avez fait remarquer, le financement de la Ferme de Martinrou provient en partie de locations privées, totalement inexistantes durant cette période. C'est également la raison pour laquelle cette dernière ne peut bénéficier de la subvention plus importante qui lui revient habituellement. Le cas de cette institution est particulièrement intéressant à cet égard: elle se retrouve aujourd'hui pénalisée du fait d'avoir réussi à trouver une autre source de financement que les subventions directes.

Bien entendu, nous espérons qu'une réponse leur sera apportée, ainsi qu'à d'autres. De manière plus générale, qu'avez-vous prévu pour que les opérateurs subventionnés puissent faire face à cette seconde vague? En effet, malgré un subven-

tionnement lié au Fonds d'urgence, il semble évident que leur situation est de plus en plus dramatique. Nous reviendrons par la suite sur la problématique des opérateurs non subventionnés qui n'ont pas reçu la moindre aide financière depuis la première vague du coronavirus, mais ce n'est pas l'objet de cette question.

M. Segers affirme que nous trouverons des réponses adaptées à chacun dans le cadre des politiques culturelles. Mais si vous considérez que les mesures prises lors de la première vague ont permis d'apporter des réponses suffisantes par le biais des politiques culturelles, je me demande si ce ne serait finalement pas le cadre qui ne correspond pas à la réalité des besoins. Vu l'étendue de cette crise, peut-être conviendrait-il donc de revenir sur la nature de ce cadre.

Vous avez réagi sur les réseaux sociaux peu après l'annonce de la fermeture culturelle pour indiquer que des mesures claires seraient nécessaires à tous les niveaux de pouvoir afin de soutenir le secteur culturel. Depuis la fermeture des lieux culturels, quelles nouvelles mesures la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle mises en œuvre pour soutenir le secteur? D'autres mesures sont-elles à l'étude? J'insiste sur cette question des nouvelles mesures, car nous n'avancerons pas si nous devons réexpliquer à chaque fois tout ce qui a été fait depuis le mois de mars. J'aimerais donc connaître les réflexions en cours au sein de votre cabinet à ce sujet.

Par ailleurs, la concertation avec les représentants des travailleurs de la culture est essentielle afin de cerner au mieux l'impact de ce deuxième confinement, afin de prendre les mesures souhaitées par le secteur et lui venir ainsi en aide de manière générale. La situation n'est pas la même que celle que nous avons connue lors de la première vague. Les problèmes commencent à s'accumuler et nous mettrons plus longtemps à les résoudre. Nous entendons de plus en plus parler de «marathon». Il y a donc d'autres réponses à apporter et d'autres propositions de solutions à entendre de la part des représentants des travailleurs.

Depuis le début de ce second confinement et l'annonce de la fermeture des lieux culturels, avez-vous consulté les représentants des syndicats et des fédérations professionnelles du secteur? Dans l'affirmative, quelles sont leurs demandes? Quelles actions concrètes ont-elles été entreprises en réponse à ces demandes? Pourquoi ne pas envoyer systématiquement les conclusions de ce type de concertation aux parlementaires? J'insiste sur ce point.

Je pense que cela a déjà été le cas au sein d'autres commissions.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, Messieurs les Députés, depuis le moment où vous avez rédigé

vos questions, la situation épidémiologique de notre pays a évolué et des mesures encore plus strictes ont été prises, non sans conséquences pour le secteur culturel. Je ne peux que déplorer avec vous la cacophonie du week-end du 24 octobre. Le 29 octobre dernier, le couperet est tombé: un deuxième confinement a été décrété. La situation actuelle est très difficile pour le monde de la culture, qui se retrouve une nouvelle fois dans l'obligation de fermer ses portes au public. La situation épidémiologique et l'engorgement de notre système hospitalier sont cependant bien réels; le secteur culturel en est d'ailleurs bien conscient.

En comparaison avec le premier confinement, davantage de souplesse a cette fois été accordée à ce secteur pour qu'il puisse continuer à travailler et pour que le public dispose de quelques bulles d'oxygène à travers un accès à la culture. Cet assouplissement des restrictions est le fruit de nos concertations avec le secteur. Nous nous sommes ensuite battus jusqu'à la dernière minute pour que certains points importants figurent dans l'arrêté ministériel qui a été adopté consécutivement à la dernière réunion du Comité de concertation (Codeco).

Ces points sont les suivants: les répétitions dans le cadre professionnel sont autorisées dans le strict respect des protocoles existants; les tournages professionnels peuvent continuer, également dans le strict respect des protocoles existants; les bibliothèques, les ludothèques, les médiathèques et les librairies peuvent être ouvertes, car le livre est désormais considéré comme un bien essentiel; enfin, les activités culturelles ou autres organisées pour des enfants de douze ans ou moins restent autorisées. Je tiens à souligner l'importance qu'avait ce dernier point à la veille d'un congé d'automne prolongé, et je précise que ces quatre points sont tous des avancées par rapport au premier confinement.

Bien évidemment, je n'ai pas attendu la décision du 29 octobre pour anticiper et tirer les leçons de la gestion du premier confinement. C'est ainsi qu'une réunion avec l'ensemble des fédérations professionnelles des arts de la scène a eu lieu avant le congé d'automne.

Je leur ai alors demandé de me communiquer une nouvelle fois par écrit leur analyse du mécanisme des premiers fonds d'urgence et, surtout, d'avancer des solutions pour combler leurs besoins lors de ce deuxième confinement. Le travail continue donc en concertation avec les opérateurs culturels.

Le gouvernement a récemment dégagé une nouvelle enveloppe de presque 100 millions d'euros pour l'urgence et le redéploiement de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. 26 millions sont d'ores et déjà dédiés à la culture pour soutenir des opérateurs tels que la Ferme de Martinrou. J'ai d'ailleurs déjà expliqué en long et en large, notamment au cours

de la séance plénière de ce jour, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles allait renforcer son soutien à cet opérateur.

Nous allons donc devoir agir à la fois à court terme pour garantir le meilleur soutien possible aux opérateurs, mais aussi nous inscrire dans un temps plus long pour penser de manière soutenable la gestion de la crise sanitaire. C'est tout à fait regrettable, mais malheureusement inévitable. La crise ne durera pas éternellement, mais elle risque de toucher pendant encore plusieurs mois le secteur de la culture au sens large. Il s'agit notamment de se coordonner avec les autres niveaux de pouvoirs, mais aussi de penser la simplification et la transparence des aides, comme le recommande le Groupe des 52, tant pour les bénéficiaires que pour l'administration. Enfin, il s'agit d'être créatifs en ces temps incertains.

Excepté le lancement des deux appels à projets permettant de soutenir la création et les artistes en urgence par le biais de bourses ou de projets de résidence, nous devons attendre que les chambres de concertation et le Conseil supérieur de la culture (CSC) enrichissent le rapport intitulé «*Un futur pour la culture*» avant de passer à la suite. Ces appels à projets ont été abordés lors de la réunion du gouvernement d'aujourd'hui; le gouvernement a acté les 238 projets soutenus par le biais de ce mécanisme pour un montant avoisinant les trois millions d'euros.

Je détaillerai plus concrètement notre stratégie dans mes réponses aux questions relatives à la coordination avec les autres niveaux de pouvoirs et aux aides envisagées pour les opérateurs non subventionnés. Il n'est pas toujours évident de répondre en une seule fois à des questions qui en rejoignent d'autres, mais je ferai en sorte de vous apporter autant de réponses que possible.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, il est vrai que des actions ont été réalisées et que l'expérience du premier confinement nous a permis d'être plus attentifs à certains points, notamment au niveau des tournages, des répétitions, des bibliothèques, des médiathèques, des librairies et des activités pour les enfants de moins de douze ans. Tout ceci est évidemment important. Les deux appels à projets et les montants qui ont été attribués dans ce cadre constituent également une bonne nouvelle. Par ailleurs, je serai très attentif aux conclusions des chambres de concertation et du Conseil supérieur de la culture (CSC); ceux-ci sont un des outils que nous attendions pour faire remonter la parole des acteurs culturels.

En raison de certaines interrogations soulevées par M. Segers, j'attends également votre réponse à la question concernant les aides à la culture non subventionnée. En effet, j'avoue ne pas avoir bien compris la sortie de M. Segers à propos de la nécessité de ne pas déstructurer en voulant soutenir. Je ne sais pas s'il parlait des

acteurs non subventionnés; son exemple à propos des mariages n'est en tout cas pas exactement ce à quoi je pensais. Pour ma part, je connais beaucoup d'acteurs culturels non subventionnés qui font un travail remarquable et qui sont évidemment dans des difficultés insondables. Ils aident par leur travail et ils veulent garder leur liberté d'acteur non subventionné.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, j'aimerais tout d'abord vous demander si vous pourriez nous communiquer la liste des 238 projets soutenus. Par ailleurs, je voudrais revenir sur la question des politiques culturelles; vous avez évoqué le soutien qui leur est amené.

Ensuite, j'aimerais éclaircir mon propos pour M. Gardier. La Fédération Wallonie-Bruxelles a une responsabilité de construire les politiques culturelles. Je suis convaincu qu'aujourd'hui, dans le domaine culturel d'une société, il faut pouvoir octroyer des aides gouvernementales tout en laissant une liberté d'expression à certains qui ne sont pas reconnus. L'important, c'est d'amener à une ouverture à moyen terme de politiques culturelles. Il faut s'assurer que ces dernières puissent s'ouvrir à certains opérateurs reconnus et que des réponses existent lorsque des entreprises marchandes ou culturelles se tournent vers d'autres champs. Mais ces réponses doivent se construire à d'autres niveaux de pouvoir, de concert avec les communautés. C'est ce qui est attendu de la ministre de la Culture aujourd'hui.

Il y a un réel besoin d'une réponse structurée issue d'une concertation entre les différents niveaux de pouvoir. La coalition «Arc-en-ciel» a choisi la voie de la concertation et c'est la meilleure manière d'agir. Nous ne pouvons pas tout faire seuls, c'est impossible. Nous devons avoir conscience de notre maillage culturel et donner la possibilité d'agir aux différents niveaux de pouvoir. Si nous continuons à croire que la Fédération Wallonie-Bruxelles va régler tous les problèmes, nous n'y arriverons pas. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas tout faire. Il faut en prendre conscience.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je prends bonne note de vos précisions quant aux lieux qui peuvent rester ouverts, c'est-à-dire les médiathèques, les ludothèques ou encore les librairies, et sur ce qui est encore possible: les tournages, les répétitions, les activités pour les moins de douze ans. Les choses sont désormais beaucoup plus claires, contrairement à la situation des dernières semaines qui, si vous me passez l'expression, était un sacré foutoir. La Belgique est un pays d'une complexité notoire, mais les décisions sont vraiment parties dans tous les sens en très peu de temps. Je ne vous en ferai pas grief.

Vous mettez l'accent sur la nécessité d'agir aux différents niveaux de pouvoir. Pour autant, ce qui vient de se passer n'est pas de très bon augure. J'aurais aimé que vous vous prononciez sur le

déroulé des événements de ces dernières semaines. Peut-être avez-vous raison de vous focaliser sur l'avenir, mais il faut éviter de répéter cet imbroglio.

Par ailleurs, M. Segers, je reste interloqué par vos propos sur la saison culturelle 2020-2021; nous vous avons pourtant connu beaucoup plus optimiste ces derniers mois. Il est glaçant d'imaginer que le milieu culturel, ses artistes et ses techniciens doivent patienter jusqu'à l'été prochain. Quoi qu'il en soit, Madame la Ministre, j'attends vos réponses aux prochaines questions.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, entre les deux vagues de l'épidémie, nous avons plaidé plusieurs fois en faveur d'un plan en cas de deuxième vague afin de préparer un reconfinement éventuel des lieux culturels, pour que les opérateurs et les travailleurs sachent à quoi ils risquaient d'être confrontés en cas de deuxième vague. Malheureusement, la discussion est systématiquement restée orientée vers la relance, comme si nous étions à l'abri d'un reconfinement de ces lieux culturels. Pourtant, les spécialistes étaient assez clairs: nous n'étions pas à l'abri de ce qui nous arrive aujourd'hui.

Je comprends néanmoins l'envie de donner des perspectives et de rester optimiste. Je me souviens d'envolées lyriques et de l'exclusion du mot «peur» pour ne pas ébranler la résilience du secteur. S'il est important de donner des perspectives, il faut aussi rester réaliste et apporter des réponses aux opérateurs en difficulté à l'heure actuelle. À cet égard, les informations qui nous parviennent semblent indiquer que beaucoup de réponses n'arrivent pas ou arrivent avec beaucoup de retard. C'est une situation invivable pour ceux qui sont menacés de devoir mettre la clé sous la porte. Ils ne savent pas quand ils doivent s'arrêter ou s'ils peuvent retenir encore un peu leur souffle en espérant une aide dans plusieurs mois, auquel cas ils seront encore plus enfoncés dans l'endettement.

Vous expliquez avoir donné certaines réponses en séance plénière, mais ces réponses sont beaucoup trop floues. Vous avez mentionné un soutien supplémentaire venant d'un troisième fonds. J'espérais recevoir un peu plus d'informations en réunion de commission. Quel est ce soutien supplémentaire? De quel montant s'agit-il? Quand et à qui pourra-t-il être octroyé?

S'agissant de la concertation, je ne vous ai pas entendu parler des syndicats. Ceux-ci sont pourtant des représentants officiels des travailleurs de plusieurs commissions paritaires traitant de la culture; or, lorsqu'il est question de concertation, vous parlez souvent de certains représentants, mais très rarement des syndicats. Ils ont pourtant aussi beaucoup de choses à apporter dans le cadre des solutions à offrir au secteur.

Vous parlez également d'appels à projets; ce sujet mériterait sans doute une question un peu plus fouillée.

Vous avez débloqué trois millions d'euros, mais d'après ce que nous indique le secteur, cette somme est largement inférieure aux besoins suscités par l'appel à projets. Nous avons entendu dire que les demandes seraient quatre fois supérieures à l'offre accordée, dépassant les dix millions d'euros alors que la somme accordée pour financer les projets ne s'élève qu'à trois millions d'euros.

Madame la Ministre, j'entends bien que vous cherchez à mettre en avant vos réalisations. Cependant, il faut aussi savoir prendre du recul et identifier les besoins en termes quantitatifs pour prendre conscience de l'ampleur du phénomène subi par ceux qui n'ont pas pu bénéficier de ces montants et se retrouvent seuls face à cette deuxième vague.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Présidente, je demande la parole pour un fait personnel.

Mme la présidente. – La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Je tiens à préciser qu'il est de la responsabilité politique de constater qu'aujourd'hui, il est effectivement impossible pour la plupart des opérateurs de mener à terme une saison pleine et entière. Il ne s'agit pas de catastrophisme ou du pessimisme de ma part, mais bien d'une nécessaire prise de conscience et de responsabilité. Mon enthousiasme et mon optimisme restent intacts, mais aujourd'hui, face à cette deuxième vague, nous devons avant tout accepter qu'il ne sera pas possible de mener certaines activités de diffusion culturelle avant l'été. Encore une fois, il en va de notre responsabilité politique.

1.6 Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Perspectives pour le secteur culturel et événementiel»

1.7 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Soutien aux lieux culturels non subventionnés»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Maxime Hardy (PS). – Les questions du jour sur cette thématique sont assez redondantes. Une grande partie de ma question portait sur le manque de perspectives du secteur. Je ne vais donc pas revenir sur ce point déjà évoqué par mes

collègues. Madame la Ministre, les acteurs du secteur culturel, qui dénoncent un manque de cohésion entre les trois Régions de notre pays, attendent une réponse des différents niveaux de pouvoir à leur questionnement. Quel est l'état des discussions à la conférence interministérielle de la culture (CIM culture)? Une harmonisation des règles au niveau national peut-elle y être envisagée?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Ma question sera brève puisque nous avons déjà discuté du contexte. Madame la Ministre, après l'annonce de la fermeture des lieux culturels, vous avez réagi sur les réseaux sociaux pour indiquer qu'une solidarité nationale et des mesures claires à tous les niveaux de pouvoir seraient nécessaires pour soutenir le secteur culturel. Vous avez également annoncé que vous alliez solliciter une réunion de toutes les entités, dont les ministres de l'Emploi et de l'Économie. Une ou plusieurs réunions avec les autres niveaux de pouvoir ont-elles eu lieu depuis le 24 octobre, date des fermetures? Si oui, quand ont-elles eu lieu et qui s'y trouvait? Qu'y avez-vous plaidé et avec quel résultat?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les décisions du Comité de concertation (Codeco) du 23 octobre et les mesures régionales additionnelles qui ont suivi ont constitué une séquence difficile à vivre pour le monde culturel qui, depuis des semaines, était au travail pour appliquer des protocoles sanitaires stricts et accueillir le public dans les meilleures conditions de sécurité qui soient. Cette séquence a finalement mené à la fermeture totale des lieux culturels sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 29 octobre. Madame la Députée, Monsieur le Député, vous vous en doutez, une concertation permanente avec le secteur est en cours avec mon cabinet. Des réunions rassemblant toutes les fédérations sectorielles actives en arts de la scène sont organisées avant et après chaque nouveau train de mesures visant à endiguer la propagation du virus.

Les propositions du secteur, notamment de la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS), ont été portées auprès du Codeco et le fait qu'un lieu de culture est un lieu sûr, ce que je défends au quotidien, ne fait désormais plus débat. Cependant, nous ne pouvons ignorer la dégradation vertigineuse de la situation sanitaire de notre pays ces dernières semaines et la pression qu'elle fait peser sur notre système de soins de santé. Je comprends la position des virologues qui n'est plus d'analyser en détail tel ou tel secteur, mais de drastiquement réduire les contacts et les déplacements de la population passé un certain seuil de l'épidémie.

Ceci étant dit, cette seconde vague et ce nouveau confinement nous obligent à adapter toute notre politique de soutien au secteur. Par exemple,

le mécanisme initial de compensation de pertes de billetterie va couvrir la période du 1^{er} septembre au 29 octobre. La période de fermeture totale que nous connaissons actuellement devra faire l'objet de mesures spécifiques. Lors de nos dernières rencontres avec le secteur, il a également été convenu que des notes nous seraient envoyées par l'intermédiaire des fédérations, afin d'identifier les difficultés posées par les modalités d'octroi des premiers fonds d'urgence. Nous avons agi dans l'urgence pour venir en aide au secteur. Nous devons aujourd'hui apprendre et construire avec lui un modèle amélioré, plus fluide et transparent. Cela nous permettra également, j'espère, de soulager la pression énorme que le traitement des dossiers fait peser sur l'Administration générale de la culture (AGC).

Mon cabinet a travaillé d'arrache-pied avec le secteur pour mettre à jour le protocole sanitaire relatif à la culture, tel que demandé par la cellule d'évaluation (CELEVAL). Nous avons remis, dans un temps record, et après concertation non seulement avec le secteur, mais aussi avec les autres entités fédérées, au commissariat Covid de M. Façon comme

Comme vous l'avez évoqué, une harmonisation et une coordination des mesures d'aide au monde culturel est nécessaire. Le cadre de la CIM culture est selon moi trop restreint pour évoquer les aides transversales. C'est pourquoi j'ai convoqué une réunion rassemblant tous les ministres de tous les niveaux de pouvoir concernés par des aides impactant potentiellement les opérateurs, travailleurs, entreprises ou associations culturelles. Les invitations sont lancées et mon équipe tente de fixer un créneau horaire dans les meilleurs délais. La réunion aura lieu normalement début décembre.

Mon cabinet prépare cette réunion en amont, sur la base de propositions concrètes émanant du secteur tout entier, sans distinction de reconnaissance ou de subvention. L'idée est de faire un cadastre de toutes les mesures existantes aux niveaux local, régional, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du niveau fédéral, mais aussi de proposer de nouvelles pistes de soutien. Le ministre fédéral des Finances, le ministre fédéral des Classes moyennes et des indépendants, le ministre fédéral de l'Économie et de l'emploi, le ministre wallon des Finances, le ministre wallon de l'Économie, le ministre bruxellois de l'Emploi, ainsi que le ministre-président et la secrétaire d'État de la Région de Bruxelles-Capitale chargée de la transition économique ont été conviés à cette réunion.

Les pistes de travail sont nombreuses, et je ne manquerai pas de les évoquer plus en détail lorsque cette réunion aura eu lieu. Il me paraît évident qu'une coordination des différents niveaux de pouvoir est indispensable pour enfin pouvoir amener un soutien efficace et donner des perspec-

tives pour le long terme au monde culturel, qui subit de plein fouet cette deuxième vague.

M. Maxime Hardy (PS). – Madame la Ministre, en vous remerciant pour votre réponse, je me réjouis qu’une concertation soit systématiquement organisée avant que des décisions soient prises dans la lutte contre la Covid-19. Je suis aussi ravi de savoir que l’ensemble des revendications et des demandes écrites qui vous ont été communiquées par le secteur a bien été relayé au commissaire en charge de la lutte contre la Covid-19. Nous verrons ce qu’il en ressortira ce vendredi. Prendre des mesures spécifiques au secteur culturel m’apparaît louable et j’espère que nous aurons l’occasion d’en parler plus en détail en réunion de notre commission. Enfin, je salue le fait qu’une réunion soit prévue avec l’ensemble des ministres qui ont, de près ou de loin, un impact sur le secteur de la culture, car cela m’apparaît plus efficace qu’une simple CIM culture.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Effectivement, le dialogue et les échanges entre les différents niveaux de pouvoir sont plus que nécessaires. Certains se retrouvent sur le carreau, sans aucune aide depuis le début de la crise, nous en parlons souvent. Cette situation est notamment due au fait que les différents niveaux de pouvoir se renvoient la balle. Nous nous trouvons face à une sorte de lasagne institutionnelle. Les citoyens n’en sont certainement pas responsables. Les plus fragilisés sont balancés entre chaque strate de pouvoir. Les conséquences sont dramatiques pour des travailleurs et des structures de la culture.

Madame la Ministre, j’entends bien votre proposition de timing. Je suis un peu étonnée par la lenteur du processus. Au nom du secteur, je vous demande d’organiser le plus rapidement possible cette réunion. Vous annoncez la compensation de pertes de billetterie jusqu’au 29 octobre, l’arrivée de nouvelles mesures spécifiques, une CIM culture trop restreinte et l’organisation de nouvelles réunions début décembre. Pourtant, cela fera un mois que le reconfinement complet des lieux culturels aura eu lieu, avec beaucoup d’incertitudes. De plus, à partir du moment où les décisions seront prises entre les différents niveaux de pouvoir, nous devons attendre un certain temps avant qu’elles soient appliquées. Il est urgent pour le secteur que cette concertation puisse avoir lieu rapidement.

1.8 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mise en place du statut d’artiste»

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, l’accord de gouvernement du 30 septembre 2020, présenté au roi par les deux formateurs de la coalition Vivaldi, a couché sur le papier la réforme du statut d’artiste en ces termes: «Le gouvernement examinera en concertation avec le secteur et les partenaires sociaux comment poursuivre la réforme du statut social des artistes. Le gouvernement formulera des propositions précises, objectives et justes pour les artistes actuels et en devenir, qui valorisent l’ensemble des étapes du travail de création, de la répétition à la représentation, publication et vente».

Bien qu’il s’agisse d’une compétence de l’autorité fédérale, la mise en place d’un statut d’artiste aura naturellement des répercussions sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dès lors qu’il permettra aux acteurs du secteur culturel de vivre décemment, sans avoir en permanence une épée de Damoclès au-dessus de la tête, sans devoir vivre en se demandant avec inquiétude comment remplir le frigo à la fin du mois.

Le premier rapport du groupe de réflexion «Un futur pour la culture» va par ailleurs dans ce sens. Il s’agit même de la première priorité mentionnée dans l’axe I «Le soutien à la création». À cet égard, ce rapport mentionne que «la Fédération Wallonie-Bruxelles doit de manière prioritaire activer tous les leviers possibles pour que, au plan fédéral, des mesures fortes soient prises pour (re)donner de la valeur au travail des artistes. Il s’agit d’un élément tout à fait prioritaire pour soutenir la création. Il doit s’inscrire dans un discours politique plus large qui valorise la place de l’artiste dans la société. Cette priorité doit également être élargie à tout intermittent, tout créateur et toute créatrice contribuant au travail artistique.»

Je fais mienne la préoccupation des membres dudit groupe en insistant sur l’urgence toujours plus grande d’aider les artistes en cette période difficile que nous connaissons, eu égard à la deuxième vague de la pandémie. D’autant plus que le groupe MR a émis des propositions chiffrées, fouillées et concertées avec un très grand nombre d’acteurs culturels et d’associations à ce sujet.

Avez-vous déjà eu des contacts avec vos homologues des gouvernements fédéral, flamand et germanophone concernant ce dossier? Dans l’affirmative, qu’en est-il ressorti? Quelle forme prendra la concertation sur ce dossier? Passera-t-elle seulement par la conférence interministérielle (CIM) Culture ou par d’autres biais? Pouvez-vous nous indiquer selon quel calendrier le gouvernement fédéral envisage de travailler? Enfin, quels points d’attention défendrez-vous dans ce dossier qui est essentiel à nos yeux?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le 14 juillet dernier, la conférence

interministérielle de la culture, la CIM Culture, a décidé de créer un groupe de travail technique « artistes ». Les gouvernements flamand, germanophone et fédéral y participent à nos côtés. Cette CIM me semble être un lieu de concertation approprié.

Une réforme structurelle du statut de l'artiste est à l'ordre du jour de ce groupe de travail technique. Mon cabinet a validé la composition, le mandat et le calendrier de ce groupe de travail proposé par le cabinet du ministre flamand de la Culture, Jan Jambon, qui préside la CIM Culture. Jan Jambon a notamment proposé que le groupe de travail remette son rapport à la CIM en décembre 2020.

Cependant, ce groupe de travail n'a toujours pas été réuni. Mon cabinet a interpellé le cabinet Jambon pour attirer son attention sur les délais prévus, mais n'a pas obtenu de réponse. La CIM étant présidée en alternance annuelle par les ministres de la Culture des entités fédérées, je suis résolue à faire avancer davantage les dossiers dès que j'en aurai la possibilité, soit dès 2021, à l'occasion de ma présidence.

Par ailleurs, nous avons été heureux d'apprendre que le nouveau gouvernement fédéral – et particulièrement le ministre fédéral de l'Emploi et du Travail, Pierre-Yves Dermagne – s'engageait à avancer sur cette réforme.

L'accès aux allocations de chômage temporaire pour les travailleurs intermittents du secteur artistique, instauré à partir du 1^{er} avril dans le cadre de la première vague de confinement, s'achèvera le 31 décembre 2020. Le gouvernement fédéral doit donc prévoir des mesures pour la période postérieure à cette date, à la lumière des nouvelles mesures sanitaires. Je ne peux cependant pas vous répondre sur les intentions précises du gouvernement fédéral ni sur son calendrier.

Cependant, dans le cadre de cette réforme tant attendue du statut des artistes, je défendrai les points d'attention suivants. Premièrement, la création d'un véritable statut doit rester dans le giron du ministre fédéral de l'Emploi et ce dernier devra s'appuyer sur la Commission Artistes et sur une administration compétente. Deuxièmement, le rôle des Communautés devrait être renforcé, impliquant une concertation continue entre les niveaux de pouvoir. Ce volet est à l'examen. Troisièmement, la définition de travailleur du secteur artistique serait axée sur l'activité de création, incluant son enseignement, ainsi que l'animation socioculturelle autour de la création. On y inclut donc bien les techniciens, mais on exclut les fonctions de production et diffusion artistique afin de ne pas déstructurer le système.

La possibilité d'être artiste intervient pendant le temps qu'on le décide. À l'instar de tous les autres métiers, loin d'un statut à vie, il s'agit d'un droit à l'intermittence créative et culturelle.

Cinquièmement et dernièrement, la réforme doit faciliter l'ouverture des droits au statut pour aider les jeunes travailleurs du secteur. Les périodes éligibles doivent aussi être suffisamment longues pour permettre le cumul d'activités afin de répondre aux besoins rencontrés par ces jeunes et de correspondre aux réalités vécues par ces jeunes.

Ces points d'attention et leur articulation avec le niveau de pouvoir fédéral sont actuellement tous à l'examen au sein de mon cabinet. Enfin, bien que je n'aie pas encore pu prendre connaissance dans le détail de ce document stratégique, le guide de l'UNESCO intitulé «*La culture en crise. Guide des politiques pour un secteur créatif résilient*» me semble d'une extrême pertinence.

La diversité des formes sous lesquelles la créativité s'exprime et l'augmentation de la numérisation des biens culturels font l'objet de toute mon attention depuis le premier confinement. De nouveaux partenariats avec la RTBF, centrés sur la créativité de nos artistes, sont notamment en discussion. La question des droits d'auteur y est évidemment centrale.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, le sujet est important et il suscite déjà de nombreuses réflexions. Tout d'abord, je me réjouis d'entendre votre volontarisme par rapport au président actuel de la CIM et votre empressement à reprendre le flambeau de manière très proactive dès 2021, à l'occasion de votre présidence.

Néanmoins, vous avez énoncé un certain nombre d'axes dont je ne suis pas certain qu'ils répondent nécessairement tous aux souhaits des acteurs culturels, notamment lorsque vous évoquez la nécessité de les laisser dans le giron du ministère fédéral de l'Emploi. Je n'y suis pas favorable. Je n'ai pas non plus la conviction qu'il s'agit du souhait des acteurs culturels concernés. Le statut à vie, qui fait partie des propositions que nous avons faites, est extrêmement apprécié par le monde culturel, car il suffit de faire la preuve qu'on est artiste. Si on est artiste un jour, on est artiste toujours. Cela ne signifie pas qu'on est toujours en train de pratiquer son art, mais, une fois qu'on l'a démontré, cela peut être permanent.

Enfin, le statut d'artiste sera important à négocier et nécessitera de nombreuses discussions. Ce qui paraît clair en tout cas, c'est que l'élément intermittent pour les artistes n'est certainement pas le travail. Il faut absolument tordre le cou à cette idée reçue! En tout état de cause, c'est plutôt leur rémunération qui est intermittente. À cet égard, il importe de tout mettre en œuvre pour prendre en compte la temporalité du travail d'un artiste, qui comprend bien évidemment des périodes de prestations, mais aussi des périodes, parfois longues, de préparation et de répétitions.

1.9 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Solutions structurelles pour une rémunération des artistes plasticiens»

M. Olivier Maroy (MR). – Au début du mois de septembre, Madame la Ministre, je vous ai interrogée sur les revendications des artistes plasticiens. Ceux-ci se sont récemment organisés en créant la Fédération des arts plastiques (FAP) dont l'un des objectifs est d'enfin obtenir pour ses membres des conditions de rémunération décentes. Bon nombre de ces artistes éprouvent en effet d'énormes difficultés à vivre de leur talent et ils en ont assez de cette précarité.

Une journée d'échange a été organisée le 12 octobre dernier par la Direction des arts plastiques contemporains. Elle a rassemblé des représentants des arts plastiques, l'administration compétente et une délégation de votre cabinet. L'objectif de cette réunion était de trouver des solutions structurelles afin que les artistes plasticiens puissent vivre décemment de leur art.

Lors de la dernière séance plénière, vous nous avez informés des résultats de cette rencontre sans toutefois aborder, par manque de temps, deux revendications fondamentales et structurelles des artistes plasticiens: le droit de monstration et le droit de suite. Pour rappel, le droit de monstration est un droit d'auteur sur l'exposition d'une œuvre. Il est comparable au droit que perçoit un compositeur lors de la diffusion publique de sa musique. Ce sont les galeries et les centres d'art qui devraient être soumis à ce droit de monstration. Le droit de suite se définit quant à lui généralement comme le droit pour l'auteur d'une œuvre d'art graphique ou plastique originale de percevoir un pourcentage du prix obtenu lors des ventes successives de celle-ci. Cette pratique vise à faire bénéficier l'auteur du possible emballement des prix.

Les artistes plasticiens défendent l'idée d'un abaissement du seuil permettant de bénéficier de ce droit de suite afin que les artistes les plus jeunes qui pratiquent souvent des prix plus bas puissent aussi en bénéficier. Les artistes réclament également une augmentation du pourcentage de ce droit de suite afin de nourrir un fonds commun de soutien aux plasticiens.

Qu'en est-il de ce droit de monstration défendu par le secteur? Le sujet a-t-il été abordé lors de la réunion du 12 octobre? Cela devait en principe être le cas, mais je ne pouvais pas y être. Dans l'affirmative, l'idée progresse-t-elle? Quels sont les principaux obstacles à ce mécanisme? Je rappelle que ce droit de monstration n'existe pas en Belgique, mais qu'il est bel et bien en vigueur

dans d'autres pays, notamment au Canada, et qu'il est actuellement exploré chez nos voisins français. Que pensez-vous personnellement de ce droit de monstration pour les artistes plasticiens? Ne représente-t-il pas une source de rémunération légitime pour ce secteur?

Concernant le droit de suite, la réunion du 12 octobre a-t-elle permis de faire avancer les choses? L'abaissement du seuil du droit de suite de 2 000 à 400 euros, à l'instar de la norme allemande, permettrait en effet d'en faire bénéficier des artistes plus jeunes dont les œuvres sont par définition moins onéreuses puisqu'ils n'en sont qu'au début de leur carrière. Quelle est votre position par rapport à cette revendication? Est-il envisageable d'augmenter le pourcentage du droit de suite pour mieux rémunérer les artistes plasticiens?

De manière générale, rappelons que les arts plastiques ne pèsent que 6,2 millions d'euros dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit 2 % du budget de la culture. Partagez-vous l'analyse de ceux qui considèrent qu'il est temps de procéder à un rééquilibrage en faveur des arts plastiques? Pourriez-vous, Madame la Ministre, préciser votre approche à ce sujet?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, la table ronde consacrée à la question de la rémunération des artistes plasticiens du 12 octobre dernier était le point de départ d'un travail de concertation. Je pense qu'aboutir à des éléments de réponse en si peu de temps ne peut pas être constructif et qu'il est nécessaire, comme dans tout travail collaboratif, de prendre le temps de faire les choses correctement et en profondeur.

Cette journée a donc permis d'entendre un panel de représentants différents, mais également de comparer ce qui se fait dans d'autres régions voisines. Ainsi, mes services avaient convié des représentants du collectif français Économie solidaire de l'art et du KunstenPunt, actif en Région flamande. De cet état des lieux est ressortie comme élément prioritaire et essentiel la nécessité de mener une étude sur le cadastre des différentes professions inhérentes au secteur des arts plastiques de manière large. La question du droit de monstration a elle aussi été abordée.

Comme je vous le disais, il s'agit d'une première étape dans la réflexion. J'ai entamé celle-ci dans le but d'identifier les mesures à prendre, les stratégies à suivre pour y parvenir – je rappelle que la question du droit d'auteur reste une prérogative fédérale – et les moyens à consacrer à ce secteur, dont le financement est, on le sait, marginal si on le compare à d'autres domaines. Toutefois, l'application de ces mesures doit être positive pour l'ensemble des acteurs concernés, notamment

les artistes, les centres d'art, les galeries, les éditeurs et les centres culturels.

Ce travail de réflexion doit donc être poursuivi en groupe de travail ainsi qu'avec la chambre de concertation des arts plastiques qui s'est emparée, à ma demande, de la note «*Un futur pour la culture*». Cet enjeu de la rémunération des artistes plasticiens ne se limite pas au droit de monstration ni au droit de suite; il touche aussi les questions de la diffusion des œuvres, des moyens de production et de création dont disposent les artistes et les centres d'art, des dotations publiques affectées aux centres d'art contemporain, tant par la Fédération Wallonie-Bruxelles que par les autorités associées. C'est toute la filière qui doit être étudiée.

Monsieur le Député, j'exprimerai mes choix et mes décisions lorsque ces concertations auront abouti. J'y consacrerai l'année 2021. Je tiens avant tout à travailler avec les professionnels des arts plastiques pour élaborer avec eux une stratégie de redéploiement et organiser son opérationnalisation.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, vous avez raison de voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide. Je suis pour ma part impatient. On aimerait que les choses avancent plus vite, mais il ne faut pas aller plus vite que la musique. C'est une bonne chose que les artistes plasticiens se sont organisés. En effet, pour faire avancer la situation, c'est toujours mieux d'avoir des interlocuteurs qui se sont fédérés. Cette table ronde a permis de mettre les choses à plat. C'est également une bonne nouvelle. C'est un départ, mais je reviendrai évidemment vers vous dans les mois ou l'année qui viennent puisque c'est le délai que vous donnez.

Vous avez raison: le droit de monstration et le droit de suite ne sont pas les seuls éléments, mais, puisque ce sont des priorités avancées par notre Fédération elle-même, je me permettais de vous interroger sur le sujet. De toute évidence, vous devez encore vous faire une religion. En tout cas, je sens bien dans votre réponse que vous êtes consciente des défis qui doivent être relevés afin que ces artistes puissent enfin vivre de leur art. C'est bien loin d'être le cas pour la très grande majorité d'entre eux.

1.10 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fin du moratoire relatif aux investissements dans les infrastructures culturelles (suivi)»

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, je me permets de revenir vers vous concernant la levée du moratoire sur les investisse-

ments dans les infrastructures culturelles. Je ne peux que vous témoigner une nouvelle fois ma satisfaction à cet égard.

Comme vous l'aviez évoqué, ma question orale lors de la précédente commission arrivait trop tôt pour que vous puissiez apporter une réponse précise à l'ensemble de mes interrogations, étant donné que la Commission des infrastructures culturelles (CIC) s'était réunie la veille. Vous aviez cependant eu la gentillesse de brosser un tableau des projets sélectionnés selon plusieurs critères: les critères d'opportunité du projet sur la base du maillage culturel des besoins en infrastructures et du rapport entre le coût et l'apport pour la population; l'intégration du projet dans les législations culturelles; la valorisation de la qualité architecturale. En outre, l'amélioration de la performance énergétique est intégrée à ces critères afin de contribuer, par le biais de votre compétence en matière d'infrastructures culturelles, aux objectifs européens pour 2050 en matière de climat.

La programmation budgétaire de ces dossiers ne sera effective qu'après un accord ferme, donc après l'obtention d'un accord de principe, d'un accord sur l'avant-projet et d'un accord sur le projet. Néanmoins, qu'est-il concrètement ressorti de la réunion de la CIC du 19 octobre 2020? Quels sont les dossiers prioritairement retenus pour l'année 2021? Dans l'éventualité où certains dossiers auraient été déclarés non prioritaires par la CIC, quels arguments ont motivé ce choix? Dans combien de temps la programmation budgétaire de ces dossiers sera-t-elle effective?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je vous confirme que la réunion de la CIC s'est bien déroulée le 19 octobre dernier. Les derniers dossiers à instruire parmi la liste que je vous avais déjà détaillée figuraient bien à l'ordre du jour de cette réunion. Sur la base des critères que vous avez cités, la commission a rendu un avis favorable à l'ensemble des dossiers concernés, à l'exception d'un dossier de demande de principe qui ne semblait pas suffisamment abouti et devra être à nouveau soumis à la commission.

La plupart de ces dossiers étaient à l'étape de la demande de principe. Le chemin à parcourir est encore long entre l'éventuel accord de principe et le début d'un chantier. Les dossiers examinés lors de la dernière réunion de la CIC auront donc peu d'impact budgétaire en 2021, voire n'auront aucun impact du tout. La priorité de leur programmation budgétaire est en effet également tributaire du stade d'avancement des projets. L'administration qui accompagne les maîtres d'ouvrages à toutes les étapes de réalisation du projet adapte constamment la programmation budgétaire à l'état d'avancement des projets, puis des chantiers. La Direction des infrastructures culturelles traduit

actuellement les dossiers les plus prioritaires en propositions d'engagement, que je soumettrai le cas échéant au gouvernement.

Je n'ai pas encore été sollicitée pour marquer mon accord ferme sur de nouveaux engagements budgétaires en 2021. La priorité est donnée à l'engagement des crédits 2020 que l'administration propose d'affecter au soutien de projets ou de chantiers en cours, dont les moyens se sont avérés insuffisants pour permettre de les finaliser de manière qualitative. Il s'agit notamment de la rénovation de la Maison de la culture de Tournai qui faisait partie des différents dossiers concernés.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, ce sont de bonnes nouvelles. La fin du moratoire sur les investissements dans les infrastructures culturelles est un signal fort qui est extrêmement important en ces temps difficiles pour la culture. Ce signal ouvre de larges perspectives au secteur. Je vous en remercie! Je suivrai évidemment le projet avec attention en espérant bien entendu voir rapidement aboutir la concrétisation. Je croise les doigts pour que ces dossiers trouvent une issue favorable et concrète dans un laps de temps le plus court possible.

1.11 Question de Mme Isabelle Emmerly à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Misère des techniciens du spectacle»

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Parmi les nombreux travailleurs qui gravitent dans le monde du spectacle et qui subissent la crise sanitaire, les techniciens ne bénéficiant pas d'un contrat à durée indéterminée (CDI) sont particulièrement précarisés. Ils ne se retrouvent pas dans les aides publiques au secteur. Nombre d'entre eux font face à une véritable misère sociale; d'autres font le choix de se recycler dans un autre domaine. La mort dans l'âme, car ils exercent la plupart du temps ce métier avec grande passion.

La plateforme «*Feed the Culture*» a vu ses demandes de colis alimentaires exploser depuis le mois de juin. Ce constat est vraiment triste! Certains s'organisent, comme le *Magic Land* Théâtre, à Schaerbeek, où des techniciens ont réuni une première table ronde afin d'envisager l'avenir. Il y a toutefois urgence! Le journal «*Le Soir*» du 13 octobre 2020 citait une technicienne culturelle: «Ce ne sont plus les techniciens qui doivent avoir honte de leur misère, mais les députés qui les laissent dans cette misère. Ce n'est plus dans les structures culturelles qu'il faut injecter de l'argent, c'est chez les gens, dans les ménages.» Cette phrase ne m'a pas laissée indifférente, bien sûr. Derrière ces propos, qui peuvent paraître

agressifs, se cache une réelle détresse à laquelle nous ne pouvons rester sourds.

Madame la Ministre, quelles mesures la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle prises ces derniers mois pour aider les techniciens? Sur quelles pistes travaillez-vous actuellement avec l'Association de techniciens professionnels du spectacle (ATPS)? Cette association est active et a envie de dialoguer. Est-il imaginable que les techniciens du spectacle, qui ne peuvent plus exercer leur profession aujourd'hui, viennent en soutien dans les écoles qui manquent cruellement de personnel. Voyons-le comme quelque chose de positif. Étudiez-vous cette piste?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, les besoins pour faire face à la crise sanitaire sont nombreux et ne dépendent pas d'un seul ministre ou d'un seul niveau de pouvoir.

M'appuyant sur ma compétence pour financer les aides à la diffusion, j'ai maintenu, depuis le début de cette crise, toutes les aides à la diffusion existantes, malgré les innombrables annulations de spectacles et de prestations telles que les subventions prévues pour les opérateurs culturels, ou encore les Tournées art et vie et le programme Spectacle à l'école... J'ai également mobilisé de nouvelles aides Covid-19 pour les diffuseurs qui sont les opérateurs culturels. Pour rappel, toutes ces aides ont été conditionnées par la rémunération prioritaire des prestataires finaux, en ce compris les techniciens. Toutefois, je n'ai aucune compétence en matière d'aide sociale directe pour les travailleurs du secteur qui vivent ces situations dramatiques. Je ne suis pas en mesure «d'injecter de l'argent dans les ménages» pour le dire autrement. Il faut frapper à la porte du gouvernement fédéral qui peut prendre des mesures de chômage temporaire et de droit passerelle. Vous pouvez aussi frapper à celle des Régions avec, notamment en Région de Bruxelles-Capitale, Actiris qui a mis en place certaines aides accessibles aux résidents bruxellois précarisés et dont les conditions d'accès viennent d'être assouplies en faveur des techniciens. Enfin, vous pouvez aussi frapper à la porte des communes et des centres publics d'action sociale (CPAS) pour obtenir des réponses à toutes vos questions.

Cela n'empêche évidemment pas mon cabinet de rencontrer les fédérations professionnelles, comme l'ATPS avec laquelle mon cabinet est en contact régulier. Ces échanges alimentent les points d'attention que je porte dans mes négociations avec les autres niveaux de pouvoir. Il va sans dire que la réforme du statut que je défends inclut tous les travailleurs liés à la création artistique, comme je l'ai expliqué en répondant aux questions de M. Gardier.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, question après question, vous nous expliquez que vous n’êtes pas compétente pour certaines matières, qui dépendent du pouvoir fédéral, des Régions, voire des pouvoirs locaux.

Vous ne pouvez certes pas subventionner les ménages, mais cette formule n’est pas la manière la plus correcte de répondre aux revendications des techniciens de spectacle. Vous devriez plutôt leur envoyer un message positif en leur indiquant que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir de ministre de la Culture pour les soutenir dans les différentes négociations.

1.12 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Appel à l’aide de la librairie Filigranes à Bruxelles»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, tout le monde connaît à Bruxelles la librairie Filigranes, installée depuis 1989 sur l’avenue des Arts où elle a été fondée par Marc Filipson. Elle est devenue aujourd’hui la plus grande librairie indépendante du pays, avec un atout supplémentaire: elle est ouverte le dimanche! Filigranes a notamment construit sa réputation autour d’un très grand choix d’ouvrages, avec plus de 180 000 références, et des rencontres et dédicaces d’auteurs – environ 300 chaque année. C’est donc sans conteste un grand lieu de culture.

Malheureusement, comme beaucoup d’autres librairies, Filigranes vit des heures particulièrement difficiles en raison de la crise de la Covid-19. Récemment, son patron a même lancé un cri de détresse et un appel à l’aide: l’avenir de la librairie serait menacé.

Marc Filipson pointe différentes difficultés. Premièrement, Filigranes emploie plus de 50 personnes et ne peut dès lors pas prétendre à la prime accordée aux entreprises qui ont été obligées de fermer durant le premier confinement. Deuxièmement, les institutions européennes, situées à proximité, ayant massivement adopté le télétravail, le quartier est déserté par une grande partie de ses habitués. Troisièmement, Marc Filipson pointe du doigt «un plan d’aménagement de la voirie absurde et inabouti en face de la librairie». Vous n’êtes bien entendu en rien responsable de cette situation.

Bonne nouvelle cependant: les librairies sont désormais considérées comme des commerces essentiels. Elles peuvent donc rester ouvertes pendant ce deuxième confinement. Le gouvernement fédéral a pris là une décision très intelligente. Durant la période de stress intense actuelle, la lecture est extrêmement précieuse: c’est une thérapie, un réconfort. Elle est essentielle. Nos voi-

sins français n’ont quant à eux plus la possibilité d’acheter des livres pour le moment.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de l’appel à l’aide du patron de Filigranes? Comment y réagissez-vous? Le 24 septembre dernier, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé d’accorder des prêts aux patrons des librairies Tropismes et UOPC qui avaient formulé des demandes en ce sens. Pourriez-vous envisager une aide de ce type pour Filigranes si le propriétaire de la librairie le demandait? Pour ma part, je suis sidéré que de grandes librairies comme Filigranes ne puissent bénéficier de l’aide des pouvoirs publics à cause de leur taille. Comme si le fait d’être grand vous mettait à l’abri de toutes les difficultés! Cela ne relève pas directement de vos compétences, j’en conviens. J’imagine toutefois que cela ne vous laisse pas indifférente pour autant. Quelle est votre position?

Enfin, ma dernière question est plus générale. Certaines librairies se portent plutôt bien, car elles ont réussi à fidéliser leur public et sont situées dans des lieux avantageux. En revanche, pour d’autres, la situation est très problématique. Si elles peuvent rester ouvertes pendant ce deuxième confinement, cela ne résout pas toutes leurs difficultés pour autant. Comment les soutenir au mieux? Je pense au plan d’achat de livres d’un million d’euros à l’usage des centres publics d’action sociale et des bibliothèques. Quelles sont vos idées à ce sujet?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, j’ai pris connaissance de l’appel de M. Filipson. Je peux répondre spécifiquement quant aux aides gouvernementales qui sont de mon ressort, mais d’autres réponses doivent être fournies par d’autres niveaux de pouvoir.

Je ne peux que constater et regretter que M. Filipson se prive des mesures exceptionnelles consenties sur le fonds d’urgence par le Gouvernement pour soutenir l’ensemble de la chaîne du livre, dont les librairies. Ces mesures d’urgence ont été prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans un souci de soutien à la librairie indépendante, d’une part, et de soutien équitable à tous les autres maillons de la chaîne du livre, d’autre part, conformément aux propositions du Partenariat interprofessionnel du livre et de l’édition numérique (PILEn).

Je constate que M. Filipson n’adhère pas aux différentes initiatives du secteur et à la fédération représentative des librairies indépendantes auprès du PILEn. J’ai reçu M. Filipson dans mon cabinet le 15 juin dernier; j’ai pu l’écouter et lui confirmer mon soutien à la librairie indépendante. En ce qui concerne les prêts aux librairies, Filigranes n’a à ce jour introduit aucune demande. L’accès au prêt

n'est pourtant pas conditionné par le chiffre d'affaires. Dans le cadre de la crise, ces prêts sont accessibles à toutes les librairies indépendantes, labellisées ou non, qui réalisent 50 % ou plus de leur chiffre d'affaires par la vente de livres, ou qui disposent de 50 % ou plus de leurs références d'articles correspondant à des références de livres.

Pour rappel, en dehors des mesures d'urgence instaurées lors de la crise, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en œuvre toute une série de mesures de soutien aux librairies indépendantes. Tout d'abord, il existe un processus de labellisation donnant accès à des subventions. Filigranes étant labellisée, elle y a accès. En outre, il existe un soutien aux structures professionnelles de la librairie. Nous avons, d'une part, le Syndicat des libraires francophones belges qui gère entre autres les campagnes médiatiques financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la promotion de la librairie indépendante. À l'époque, Filigranes en était membre, contrairement à aujourd'hui. D'autre part, nous avons Librel qui vient de lancer son outil de commande en ligne de livres «papier» avec 49 librairies indépendantes. J'ai appris que Filigranes avait souhaité développer son propre outil et ne pas s'intégrer dans celui-là.

Enfin, un accord-cadre d'achat de livres pour la Fédération Wallonie-Bruxelles a été établi par une procédure de marché public. Plus de 160 pouvoirs adjudicateurs et 63 librairies membres de l'Association momentanée des libraires indépendantes (AMLI) y participent. La librairie Filigranes ne faisant plus partie de cette association momentanée, mon administration l'a à nouveau sollicitée dernièrement. Elle a décliné l'invitation. C'est pourtant grâce à cet accord-cadre qu'a pu être lancée, pour un montant d'un million d'euros, une opération d'achat massif de livres destinés à des bibliothèques et à des publics éloignés du livre par l'intermédiaire des CPAS et des associations de terrain avec lesquelles ils travaillent.

Comme vous le voyez, la Fédération Wallonie-Bruxelles a dans son arsenal une série de mesures de soutien aux librairies indépendantes. Faire en sorte qu'elles puissent rester ouvertes pendant ce second confinement a été l'une de nos revendications. Je me réjouis qu'elle ait eu un écho auprès de mes homologues fédéraux. Grâce à ces dispositions, l'ensemble de la chaîne du livre est soutenue.

M. Olivier Maroy (MR). – Je ne suis pas l'avocat de Filigranes, même si j'ai évidemment eu l'occasion de m'entretenir avec Marc Filipson à la suite de son coup de gueule sur les réseaux sociaux. Cette situation est interpellante. Voilà un entrepreneur qui ose: il a développé, en trente ans, la plus grande librairie du pays. Or, si je devais résumer les arguments que vous avez avancés, Madame la Ministre, cela tiendrait en une phrase: la librairie Filigranes ne peut s'en prendre qu'à elle-même!

Il est vrai que plusieurs points avancés par Filigranes ne relèvent pas de vos compétences. Cependant, ils posent problème. Vous répondez que la librairie a développé son propre outil plutôt que de s'insérer dans le projet Librel. C'est un fait, mais Filigranes a quand même bien dû essayer de sauver sa tête et les emplois de ses salariés pendant le premier confinement. La librairie ne pouvait pas attendre le développement de Librel – qui n'est d'ailleurs toujours pas complètement opérationnel –, raison pour laquelle ce chef d'entreprise a dû élaborer rapidement son propre outil.

Concernant l'achat de livres, la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris une bonne mesure. Cependant, d'après mes informations – nous pourrions y revenir lors d'une prochaine question orale –, ces achats doivent passer par l'AMLI. Or cette association demanderait aux librairies indépendantes une ristourne de 15 % ainsi qu'une commission de 2,5 %. Le libraire devrait donc concéder 17,5 % à cette association. Vous avouerez, Madame la Ministre, que, si cette pratique se vérifie, je m'inquiète du réel soutien que cet achat de livres peut apporter aux librairies indépendantes alors que la marge d'un libraire n'est pas énorme! Puisque vous avez communiqué ces derniers jours sur cette opération d'achat de livres, je reviendrai sur ce sujet lors de la prochaine réunion de notre commission.

1.13 Question de Mme Isabelle Emmerly à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Avenir des opérateurs non subventionnés»

1.14 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Soutien aux lieux culturels non subventionnés»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Une *task force* regroupant quatorze acteurs et experts du secteur culturel belge non subventionné a été créée à la fin de cet été pour négocier avec le monde politique. Parmi les membres de cette *task force*, on compte des producteurs, comédiens et agents artistiques, comme Vincent Taloché ou Alain Leempoel, le directeur du Cirque Royal, la patronne du Sportpaleis Group, qui gère la salle de Forest National, le fondateur de La Comédie de Bruxelles, l'un des plus gros promoteurs de concerts en Belgique, et d'autres encore. Ce groupe

de travail représente les indépendants du secteur culturel, comme les ingénieurs du son.

Madame la Ministre, l'avenir des petites structures culturelles indépendantes comme les théâtres semble pour l'instant compromis, ou du moins flou. Avez-vous déjà rencontré les représentants de cette *task force*? Si oui, qu'est-il ressorti de vos échanges?

La presse mentionne que la *task force* négocie avec les pouvoirs publics afin d'obtenir, entre autres, une partie de l'enveloppe spéciale de 500 millions d'euros réservée aux secteurs en difficulté. Êtes-vous consultée par vos collègues du gouvernement fédéral sur la composition et le profil des secteurs bénéficiaires de cette enveloppe? Ce point est-il à l'ordre du jour des négociations?

Par ailleurs, le gouvernement bruxellois a récemment annoncé que les entreprises des secteurs de l'événementiel et de la culture pouvaient introduire une demande pour l'obtention d'une prime allant de 3 000 à 9 000 euros. Les demandes doivent être introduites entre le 4 novembre et le 4 décembre 2020. Ces mesures sont-elles concertées avec les autres entités pour satisfaire l'ensemble des besoins du secteur?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, je vous ai déjà interrogée à de nombreuses reprises au sujet des lieux culturels non subventionnés, qui sont particulièrement touchés par la crise sanitaire. Même si vous avez répondu être sensible aux difficultés qu'ils rencontrent, ces lieux culturels n'ont, jusqu'ici, bénéficié d'aucune aide de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourtant, ils vivent une situation particulièrement dramatique, entre la baisse des jauges, les couvre-feux, la fermeture des bars, puis des lieux culturels eux-mêmes, et le reconfinement. Leurs recettes ne sont plus suffisantes pour couvrir leurs dépenses, comme cela serait le cas en temps normal.

Le 22 octobre dernier, votre porte-parole a indiqué à la presse que vous cherchiez des solutions qui puissent s'appliquer aux opérateurs non subventionnés et qu'un dispositif de soutien devrait être mis sur pied dans les semaines à venir. En quoi consiste ce dispositif? Quand sera-t-il mis en œuvre? Comment s'assurer qu'il sera réservé aux opérateurs les plus précaires?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux opérateurs et lieux culturels non subventionnés a déjà fait l'objet de plusieurs discussions en commission de la Culture et dans les médias. Mon cabinet travaille sur ce dossier depuis plusieurs semaines. Un de mes collaborateurs est pleinement affecté à ce travail particulier de recherches et de cadastre.

En préambule, il est important de rappeler deux éléments fondamentaux. D'une part, il faut absolument sortir de cette opposition de plus en plus fréquente entre cultures subventionnée et non subventionnée; considérer la seconde comme n'étant pas de la culture, ou seulement une culture au rabais, n'a aucun sens. Ces deux types d'opérateurs sont les deux faces d'une même pièce fondamentale dans notre société. D'autre part, je rappelle que le financement public d'une institution culturelle lui confère des droits, comme l'accès au fonds d'urgence, mais aussi des devoirs. Les opérateurs culturels subventionnés structurellement par un contrat-programme ouvrent leurs comptes à l'administration, font l'objet de contrôles réguliers et doivent respecter des quotas de programmation et de rémunération de l'emploi artistique. Une multitude d'opérateurs culturels privés ne respectent pas ces garde-fous. Il ne s'agit pas ici d'un jugement de valeur. Ces deux manières de fonctionner possèdent chacune leur intérêt et ont un rôle à jouer pour contribuer au vivre ensemble.

Je suis en contact plus que régulier avec la *task force* des spectacles non subventionnés. J'ai reçu Baudouin Remy voici plusieurs semaines et j'ai rencontré Vincent Taloché le 22 octobre dernier. La *task force* participe régulièrement à des réunions avec mes collaborateurs pour, d'une part, assurer un suivi continu des nouvelles mesures sanitaires en vigueur et, d'autre part, échanger à propos de pistes d'aides concrètes à explorer à tous les niveaux de pouvoir. Les besoins sont nombreux et ne dépendent pas d'un seul ou d'une seule ministre, ni d'un seul niveau de pouvoir.

La *task force* rassemble en son sein des producteurs de spectacles, des entreprises techniques et logistiques, des techniciens ou encore des gestionnaires de salle. Les formes juridiques représentées vont de la personne physique à la société anonyme, en passant par les ASBL ou les SPRL. Vous imaginez bien, Mesdames les Députées, que la ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut endosser, à elle seule, la responsabilité de cette multitude d'opérateurs et de situations aussi dramatiques qu'hétérogènes. C'est pourquoi j'ai demandé à mon cabinet d'intensifier les contacts avec ces opérateurs et de travailler avec les autres niveaux de pouvoir pour que les mécanismes d'aide existants et à venir soient complémentaires et intègrent, le plus possible, les réalités de tous les opérateurs. Une réunion de tous les ministres compétents en matière d'aide à ces personnes physiques et morales se tiendra très prochainement. Je ne manquerai pas de vous informer de ses résultats.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je constate toute l'attention que vous portez à ce secteur. Vous avez raison; il ne faut pas opposer ce qui est subventionné et ce qui ne l'est pas. Il s'agit de structures ayant des fonctionnements et, bien sou-

vent, des publics différents. Toutes ont bien sûr leur place. Il n'empêche que les opérateurs culturels ne bénéficiant pas de subventions sont confrontés au même problème que les autres et, dès lors, s'adressent aux autorités. Il est essentiel d'affecter des ressources pour les aider et de se concerter avec les autres niveaux de pouvoir afin de garantir le fonctionnement et la pérennisation de ce qui n'est pas subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais qui compte pourtant dans le paysage culturel.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Les structures non subventionnées sont très diverses. Des petites ASBL rencontrent énormément de difficultés et ne disposent pas des réserves suffisantes pour affronter, seules, une telle crise depuis le mois de mars. Une multitude d'opérateurs souhaiteraient être subventionnés. Ils ont déjà entamé des démarches en ce sens et sont parfaitement disposés à ouvrir leurs comptes en toute transparence. Or, les conditions de subventionnement se révèlent parfois très strictes, excluant toute une série de structures, parfois hybrides, qui ont pourtant toute leur importance dans le paysage culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ne serait-il pas opportun d'élargir ce cadre? Cette problématique relève de différents niveaux de pouvoir, et les solutions apportées dépendront de l'issue des négociations futures, dans le courant des mois de novembre et décembre. Malgré l'urgence et l'ampleur du travail à fournir, ce dossier continue de traîner, malheureusement pour les lieux culturels et les travailleurs qui se retrouvent sur le carreau.

1.15 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fureur de lire»

Mme Sabine Roberty (PS). – Du 14 au 18 octobre, une multitude d'activités centrées sur la lecture étaient organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Fureur de lire, c'est le nom de cet événement annuel pensé pour un public d'enfants, d'adolescents, mais aussi d'adultes. Rencontres, animations, lectures, concours et expositions étaient au programme. Cette année, le thème de l'édition était «Lecture et territoires», un thème qui interpelle, invite au voyage et à l'imagination.

Madame la Ministre, êtes-vous d'ores et déjà en mesure de dresser un premier bilan de cette édition un peu particulière? A-t-elle rencontré le succès attendu? Combien de visiteurs a-t-elle mobilisés? La crise actuelle a-t-elle compromis le succès de cette édition? A-t-elle pu avoir lieu dans des conditions optimales au regard des mesures sanitaires de rigueur sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Estimez-vous que tous les publics – adultes, enfants et adolescents – ont

été touchés? L'événement semble-t-il susciter davantage l'intérêt d'une tranche d'âge précise? Sur la base de quels critères les contenus proposés aux différents publics sont-ils sélectionnés? À combien s'élève le montant de chèques disponibles pour la participation au concours «La Petite Fureur»? Le nombre de participations introduites cette année a-t-il chuté par rapport aux années précédentes?

Par le passé, plusieurs initiatives enthousiasmantes avaient été mises sur pied. Je pense notamment à une bibliothèque destinée à des enfants porteurs de handicap et gérée par des adultes également porteurs de handicap; à la découverte de la littérature jeunesse d'auteurs-illustrateurs de Wallonie et de Bruxelles par des mères primaires afin qu'elles les fassent ensuite découvrir à leurs enfants; ou encore à la formation des puéricultrices à la littérature de jeunesse et à l'exploration des récits devant un groupe d'enfants. Ces quelques initiatives ont-elles été répétées au cours de l'édition 2020?

Plus généralement, depuis les débuts de cet événement annuel en Fédération Wallonie-Bruxelles, a-t-on constaté un intérêt grandissant des publics concernés pour la lecture? Je devine que c'est difficile à déterminer, mais c'est pourtant l'un des objectifs majeurs de cette opération.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, un premier bilan partiel de la Fureur de lire peut déjà être dressé. Près de 200 activités proposées par 150 opérateurs, à savoir des bibliothèques, des librairies, des crèches, des écoles et des centres culturels, figuraient au programme de la Fureur de lire 2020. À titre de comparaison, sachez qu'une édition normale compte en moyenne 350 activités.

La partie événementielle a certes été perturbée. Une dizaine d'opérateurs ont signalé qu'ils modifiaient ou annulaient leurs activités. Il est difficile d'avancer des chiffres relatifs à la fréquentation, mais les organisateurs ont privilégié les groupes restreints. Par ailleurs, les activités proposées entre le 14 et le 18 octobre 2020 visaient tous les publics: adulte, adolescent, jeunesse et petite enfance. On compte cependant un plus grand nombre d'activités destinées au public familial, soit des enfants accompagnés de leurs parents ou de leurs grands-parents.

Tous les publics sont également potentiellement concernés par les outils édités dans le cadre de la Fureur de lire. Ceux-ci font partie intégrante de l'opération de sensibilisation. Évoquons par exemple les plaquettes, soit de courts textes et albums de nos auteurs et autrices, illustrateurs et illustratrices; le concours «La petite fureur» pour les enfants de 3 à 13 ans; le livre offert aux bébés et aux parents et le livre offert aux enfants de

première année maternelle, ainsi que les outils didactiques qui les accompagnent.

La sélection des contenus s'opère comme suit. Premièrement, toute activité liée à la lecture proposée par un opérateur est reprise dans le programme. Deuxièmement, en ce qui concerne les plaquettes, nos auteurs et autrices, illustrateurs et illustratrices, sont sollicités sur la base de critères tels qu'être lauréats de prix ou de bourses; pouvoir s'adresser à un public déterminé; marquer un intérêt pour l'opération; etc. Les plaquettes visent aussi à faire connaître le patrimoine littéraire belge. Troisièmement, les livres du concours «La petite fureur» sont sélectionnés par un jury composé d'enseignants, de bibliothécaires, de libraires, de responsables de centre de littérature de jeunesse et d'experts. Les livres, signés d'auteurs et d'illustrateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont choisis pour leur diversité et leur capacité à susciter des activités créatives chez les lecteurs. Enfin, les livres offerts aux enfants de 0 à 3 ans – en collaboration avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) – ainsi que les albums offerts aux élèves de première année maternelle – en collaboration avec les bibliothèques –, sont sélectionnés par un jury d'experts issus de l'administration, du secteur de la littérature jeunesse, de ONE et de bibliothèques.

Les livres sont de purs produits de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en ce sens que leurs auteurs, illustrateurs, ou encore éditeurs en sont issus.

Par ailleurs, la valeur des chèques pour la participation au concours «La Petite Fureur» est de 25 euros. Les 350 chèques disponibles permettent aux enseignantes et aux enseignants ainsi qu'aux écoles de devoir de se procurer le livre sur lequel la classe décide de travailler. Le concours se terminant le 1^{er} mars 2021, il est cependant trop tôt pour se prononcer sur le taux de participation. Le taux d'inscriptions ne laisse toutefois pas présager de diminution. L'édition 2019 comptait 5 100 enfants participants.

Les activités antérieures que vous mentionnez ont été soutenues dans le cadre des appels à projets annuels Fureur de lire et plan «Lecture». Ces dossiers sont analysés par un jury composé d'enseignants experts de l'enfance – grâce à l'ONE – et de la lecture. Certains opérateurs déjà soutenus sollicitent parfois un nouveau soutien l'année suivante pour pérenniser leur initiative et cette continuité est prise en considération par leur jury. Par exemple, la formation de puériculteurs et puéricultrices à la littérature de jeunesse était reprise dans le programme 2020.

Enfin, la réalisation des objectifs de l'opération – principalement, renforcer l'intérêt du public pour la lecture –, est difficile à évaluer. La Fureur de lire fait partie d'une pluralité de mécanismes développés en Fédération pour soutenir la lecture, tels que le plan «Lecture», le programme

«Auteurs en classe», ou encore les colloques et formations pour bibliothécaires et enseignants. À titre indicatif cependant, en octobre, mon administration a répondu aux demandes d'enseignants ou de responsables associatifs ou culturels, en expédiant pas moins de 14 865 plaquettes Fureur de lire issues de l'édition 2020.

1.16 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Retard dans le traitement des demandes de subsides (suivi)»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, le 23 septembre, je vous ai interrogée sur le retard dans le traitement des demandes de subsides. Vous disiez alors qu'il y avait bien eu quelques retards liés au calendrier budgétaire et au report de l'ajustement, mais que ces derniers étaient réglés. Cependant, à ce jour, certaines demandes de subsides restent sans réponse. Cela pose question.

En effet, dans le vade-mecum pour les demandes de subventions culturelles transversales ponctuelles, on peut lire que, pour les projets qui se déroulent durant le second semestre 2020, le dossier doit être déposé au plus tard le 1^{er} mars. Cependant, s'il est prévu que le projet se déroule au second semestre, comment se fait-il qu'à la fin du mois d'octobre, plusieurs personnes n'avaient toujours pas reçu de réponse à leur demande de subsides? L'administration leur annonçait pourtant une décision imminente au mois de juillet. Aujourd'hui, elle ne répond même plus quand certaines personnes toujours en attente de réponse tentent de la joindre par téléphone.

En l'absence de réponse à leur demande de subsides, ces personnes ont été confrontées à un choix difficile: entamer le projet comme prévu, sans garantie aucune qu'il sera soutenu financièrement, et donc le risque de s'endetter considérablement, ou reporter le projet sans connaître les répercussions que cela pourrait avoir sur la demande en cours.

Le festival Découvrez-vous; a dû, à contre-cœur, opter pour la seconde option. Si ses organisateurs avaient maintenu la quatrième édition comme prévu au mois d'octobre, sans être assurés d'un soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ils connaîtraient aujourd'hui de graves problèmes financiers. À ce jour, les organisateurs du festival sont par ailleurs toujours sans réponse. Il nous semble difficile de croire que le processus suit son cours tout à fait normalement, comme vous l'affirmiez à la fin du mois de septembre, d'autant plus que l'administration leur avait d'abord annoncé qu'ils auraient une réponse vers la fin du

mois de juin, puis au mois de juillet, l'échéance ne cessant d'être reportée.

Aujourd'hui, l'objectif des organisateurs de ce festival est le suivant: ne pas repasser par une procédure longue, et éprouvante pour ensuite devoir recommencer la rédaction d'un dossier complexe pour l'année 2021 et, une fois de plus, devoir attendre des décisions qui viendraient de toute façon trop tard et qui fragiliseraient encore plus l'organisation, voire qui saboteraient la préparation de l'édition 2021. C'est pourquoi ils souhaiteraient pouvoir utiliser, en 2021, la subvention de l'année 2020 qui serait accordée par les instances d'avis de la Fédération Wallonie-Bruxelles et validée par la ministre, si subvention il y a bien entendu.

Quelle est normalement la date limite pour rendre une décision concernant les demandes de subventions culturelles ponctuelles pour des projets se déroulant durant le second semestre? Parmi les dossiers déposés avant la date limite en ce début d'année, combien sont toujours sans réponse à l'heure actuelle? Sur un total de combien? Y a-t-il d'autres causes à ces retards que le report de l'ajustement budgétaire? Quand les dernières réponses devraient-elles arriver? Dans le cas des projets qui ont dû être reportés, mais pour lesquels la décision était positive, pourront-ils bénéficier de la subvention prévue?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je ne reviendrai pas sur le nombre de dossiers traités par mon administration et mon cabinet. Je vous en ai fait état lors de ma réponse de septembre. Je me concentrerai donc sur vos questions. Concernant les délais de réponse, il n'y a pas de date limite pour les subventions facultatives relatives aux subventions transversales. Néanmoins, l'administration et moi-même tâchons de suivre ces dossiers le plus rapidement possible dans l'intérêt des opérateurs culturels. Cette année 2020 est exceptionnellement compliquée à ce niveau en raison de la crise sanitaire et du confinement.

À propos du cas qui vous préoccupe, c'est la Commission transversale de la culture (CTC) qui est concernée. Les treize dossiers ont été examinés le 28 mai 2020 par la CTC, dont le festival Découvrez-vous; La note me permettant de prendre une décision m'a été transmise le 28 août. Je n'aurais donc pas été en mesure de me prononcer dans les temps souhaités par l'opérateur, et j'en suis désolée.

Outre l'ajustement budgétaire qui a suspendu une série de mes décisions, la principale cause des retards a été le confinement de mars à mai, qui a lourdement et exceptionnellement retardé la procédure de traitement des dossiers. À présent, l'administration est organisée pour gérer les dos-

siers à distance et accélérer les procédures de traitement.

Sur le délai pris pour les dernières décisions, l'ajustement budgétaire ayant permis de les prendre, mon cabinet en finalise l'ensemble pour les communiquer à l'administration et permettre leur engagement avant la clôture budgétaire.

Enfin, à propos des projets reportés, des questions d'ordre technique budgétaire et des justifications interviennent avant de pouvoir s'engager formellement. Cependant, je crois avoir démontré depuis le début de la crise une nécessaire souplesse, toujours dans l'intérêt des opérateurs culturels.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, ce n'est effectivement pas la première fois que nous vous interrogeons sur le sujet. Même si aujourd'hui nous le faisons à propos du festival Découvrez-vous;, nous vous avons fait part d'autres cas et de réponses reçues tardivement par des opérateurs. Ces derniers devaient soit annuler des événements, soit en risquer l'organisation sans savoir s'ils recevront un retour sur investissement ou en tout cas un subventionnement.

Vous dites que vous avez déjà fait le point sur l'état et le nombre des dossiers traités en septembre. Cependant, j'espérais justement qu'entre septembre et aujourd'hui, le retard ait été rattrapé et que vous auriez pu nous en quantifier l'évolution, car il est clair que retard il y a. J'entends que c'est une année particulière. Toutefois, ne serait-il pas possible de structurellement renforcer l'administration? J'imagine que les services doivent faire face à des tas de dossiers et ne peuvent donner des réponses à tous. Que pouvons-nous instaurer pour faire évoluer la situation? Ces opérateurs de l'événementiel doivent annuler le projet de toute une année. Leur offrir une réponse est le minimum.

Leur cas n'est pas unique. C'est pourquoi j'aurais bien aimé vous entendre sur des mesures plus structurelles pour renforcer l'administration, qui semble complètement débordée. Je ne manquerai pas de vous réinterroger sur d'autres dossiers. J'espère que d'ici là des solutions seront trouvées pour en accélérer le traitement.

1.17 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Importance de la culture de proximité»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Dans le rapport «Un futur pour la culture», j'ai lu qu'il importe qu'une attention particulière soit portée à l'ancrage des projets culturels dans le territoire où ils se trouvent et que, «afin d'éviter une culture

«hors-sol», une relation de proximité doit être développée tant avec le public qu’avec les différents acteurs de la vie locale».

Depuis le début de votre entrée en fonction, Madame la Ministre, avez-vous pris des mesures qui vont en ce sens? En quoi consistent-elles? Quelles sont vos ambitions en la matière? Quelle est votre vision à long terme de cette politique culturelle de proximité?

Aux Pays-Bas, il existe des «*cultuur scouts*», soit des «coordinateurs de culture» qui, dans chaque quartier, encouragent les habitants et les artistes à exprimer et réaliser leurs idées, petites et grandes, dans le domaine de l’art et de la culture. Ils proposent un accompagnement et des structures pour pouvoir répéter et se représenter, et offrent des lieux culturels dynamiques et proches aux habitants du quartier. Ces initiatives contribuent à renforcer le tissu social. Êtes-vous familière avec ce type de fonctionnement? Pourrait-il s’appliquer en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je vous remercie de l’attention portée au fruit du travail du groupe de réflexion «Un futur pour la culture». Si ce groupe de réflexion a pointé différentes nécessités, il n’en demeure pas moins que certaines réalités sont déjà prégnantes. Vous évoquez un travail socioculturel de proximité qui structure déjà tout un pan de nos politiques culturelles, travail auquel je suis très sensible, mais qui reste peut-être méconnu pour certains même s’il est bien réel en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis des années. Pour le mettre en valeur, PointCulture et le Service général de l’action territoriale du ministère se sont lancés dans la réalisation de capsules vidéo destinées à illustrer la variété des actions développées, notamment par les centres culturels. La première capsule, mise en ligne la semaine dernière, présente un projet qui résonne avec l’exemple néerlandais que vous citez: l’Agora du Nord-Ouest, porté par les centres culturels de Ganshoren, Jette et Berchem-Sainte-Agathe, un projet original hors les murs, impliquant les citoyens dans l’espace public.

La culture de proximité est donc d’ores et déjà au cœur des dispositifs socioculturels que je qualifierais de territoriaux. En effet, certains secteurs appuient leur action sur des diagnostics et des besoins territoriaux identifiés de manière participative. Il s’agit spécifiquement des centres culturels, des bibliothèques, des centres d’expression et de créativité et de pratiques artistiques en amateur, des centres de jeunes ou encore de certaines associations d’éducation permanente qui relèvent de l’axe 1. Le principe général qui prévaut est de partir des besoins du territoire et des populations qui le composent, afin de déployer un projet culturel cohérent. Dans la majorité des cas, cette mécanique fonctionne bien.

Le parcours d’éducation culturelle et artistique (PECA) devrait, lui aussi, se décliner sur le territoire au plus proche des besoins, avec la médiation d’opérateurs culturels désignés comme des référents scolaires qui animeront des plateformes territoriales, rassemblant les acteurs impliqués dans les actions culturelles à l’école. Ce travail socioculturel exigeant, au plus proche du terrain, n’est souvent pas le plus visible dans le paysage culturel. Il s’agit d’un travail d’animation et de médiation intensif et participatif. Il se traduit dans des projets souvent développés sur la durée et par petits groupes, ce qui est par essence moins facilement quantifiable que la fréquentation, par exemple, de salles de spectacle.

Ce modèle socioculturel est cependant intéressant à développer, car il fait de la culture un médium de questionnement visant à mettre les populations en mouvement et à les pousser à entamer une réflexion sur leur réalité et celle du monde. L’intention du Groupe des 52 est de promouvoir la pertinence de ce modèle articulé aux populations et aux territoires, qui s’adapte aux réalités et aux besoins locaux. Il «ancree la culture au sol». Ceci nous rappelle également l’existence d’une inégalité territoriale criante en termes d’accès à la culture. Un citoyen de la province de Luxembourg n’a pas la même capacité d’exercice de ses droits culturels qu’un citoyen bruxellois. C’est pourquoi, conformément à la feuille de route du gouvernement, un travail sur des outils de pilotage sera entamé au sein de l’Administration générale de la culture (AGC). Ces outils viseront à identifier des priorités territoriales et sectorielles pour renforcer l’accès à la culture là où il est déficitaire, y compris dans le secteur de la création.

À l’heure actuelle, les chambres de concertation et le Conseil supérieur de la culture (CSC) se saisissent des réflexions du Groupe des 52. Il me paraît prématuré de m’avancer sur les pistes qui se dégageront de ce travail précis, dont les résultats sont attendus pour la fin de l’année.

Mme Amandine Pavet (PTB). – La culture de proximité est importante pour le groupe PTB. Elle permet à tout un chacun à la fois de devenir créateur et d’avoir accès aux créations des artistes de son quartier.

Votre projet de répertoire les zones, là où l’accès à la culture est plus difficile, est intéressant. J’espère que votre exemple était caricatural: l’analyse doit être plus fine. L’accès à la culture peut être différent d’un quartier à un autre dans une même ville. Je continuerai à suivre ce dossier, car j’estime nécessaire d’avoir toujours plus de culture de proximité.

1.18 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes,

intitulée «Attention à apporter aux personnes malentendantes dans le cadre des informations relatives à la crise de la Covid-19»

M. Hervé Cornillie (MR). – La seconde vague de la Covid-19 amène les chaînes de télévision à modifier totalement leur approche de leurs émissions. Aujourd’hui, des parois transparentes équipent les plateaux et les masques sont désormais généralisés, même pour les orateurs. Ces masques constituent cependant une source d’exclusion pour les malentendants qui ont besoin de lire sur les lèvres de l’orateur. Nous pouvons craindre que ce changement génère des difficultés supplémentaires pour que les sourds accèdent à l’information et notamment à celles, capitales, qui concernent la crise sanitaire

Madame la Ministre, partagez-vous le constat que des efforts importants doivent être accomplis afin d’assurer la transmission des informations et leur bonne compréhension par tous à la suite de la généralisation du port du masque susceptible de couper certains publics de l’accès à l’information? Quelles solutions envisagez-vous, dans votre sphère de compétence et plus particulièrement dans le secteur des médias dont vous avez la tutelle politique, afin d’améliorer la situation? De quelle manière pourriez-vous rappeler à tous les opérateurs l’importance de concevoir des émissions télévisuelles inclusives, même en période de crise sanitaire, en évitant cet écueil du masque qui amène à une forme d’exclusion en dépit de son utilité sur le plan sanitaire?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je conviens qu’il reste des progrès à accomplir en matière d’accessibilité des émissions télévisuelles. Il est vrai que le port du masque obligatoire pour les orateurs réduit l’accès à l’information pour les personnes sourdes ou malentendantes. La mise en œuvre du règlement portant sur l’accessibilité par le service public de la RTBF ou les médias de proximité et les subventions annuelles qui leur sont accordées par le gouvernement à cette fin devraient permettre d’acter des progrès sensibles dans ce domaine. Pour rappel, il est prévu que 47,5 % de leurs programmes soient accessibles avec des sous-titrages adaptés en 2021, 71,25 % en 2022 et 95 % en 2023. Quant aux éditeurs privés, 17,5 % de leurs programmes devront être accessibles avec des sous-titrages adaptés en 2021, 56,25 % en 2022, et 75 % en 2023. Des obligations d’accessibilité pèsent aussi sur les distributeurs.

Le Parlement a également marqué des progrès dans le domaine des médias de proximité. La RTBF présente un dispositif d’accessibilité déjà avancé qui permet notamment de visionner son journal télévisé en langue des signes en direct sur

La Trois ou en différé sur La Une. Il reste certainement des efforts à accomplir pour atteindre les objectifs du règlement portant sur l’accessibilité en 2023.

Il appartient au Collège d’autorisation et de contrôle du Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) de contrôler le respect des dispositions du règlement accessibilité par les éditeurs et les distributeurs et de rédiger un avis. Par ailleurs, un groupe de suivi, composé de représentants des services du CSA et des référents chargés de l’accessibilité des éditeurs et des distributeurs, est chargé, d’une part, d’identifier les freins techniques à la bonne application du règlement et de rendre un rapport qui est transmis au collège d’autorisation et de contrôle pour délibération et, d’autre part, mettre à la disposition des éditeurs des exemples de bonne pratique et un projet d’une ou plusieurs chartes de qualité qui est transmis au collège d’avis pour délibération. Le groupe de suivi peut se faire assister par des experts, notamment des représentants des associations de défense des droits des personnes en situation de déficience sensorielle.

Je suis certaine qu’un tel dispositif de suivi permettra de sensibiliser les éditeurs et les distributeurs afin qu’ils veillent à l’accessibilité des messages d’intérêt général relatifs à la crise de la Covid-19. Le gouvernement portera une attention toute particulière à l’accessibilité des messages institutionnels.

M. Hervé Cornillie (MR). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre. Vous avez fait le parallèle – certes entre deux univers différents – des objectifs à atteindre sur trois ans en termes d’accessibilité entre les médias publics et privés. Il faut être honnête, les premiers ont une longueur d’avance, c’est visible dans leur approche et il faut les en féliciter. Ma question fait suite à des interpellations de certaines personnes qui s’estiment un peu lésées. Cependant, j’essaie toujours de rester positif, les crises peuvent avoir du bon. En l’occurrence – et je m’en réjouis – celle-ci pourrait permettre d’accélérer la prise de conscience des éditeurs et des distributeurs sur l’accessibilité et à la nécessité d’adopter des mesures pour la faciliter. Je souhaitais vous demander d’être le porte-parole systématique de cette cause pour une meilleure accessibilité auprès des différents acteurs dans le dossier – vous l’êtes incontestablement – et je vous remercie de le faire encore demain.

1.19 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Non-diffusion par la RTBF de la traversée de Comines-Warnton lors de la course Gand-Wevelgem»

M. Hervé Cornillie (MR). – Il sera ici question de sport en commission de la Culture. Le 11 octobre dernier était diffusée la 82^e édition de la course classique Gand-Wevelgem qui a normalement lieu au mois de mars. Les programmes sportifs et télévisuels ont évidemment été modifiés à la suite de la crise sanitaire. Cette course relie Gand à Wevelgem en passant par la Flandre orientale, la Flandre occidentale, mais aussi par une partie de la Wallonie, notamment la commune à facilités de Comines-Warneton, essentiellement francophone.

La RTBF, qui est bonne opératrice en la matière, a retransmis la course, comme elle le fait pour de nombreuses courses cyclistes. Si des villes se portent candidates à des événements sportifs, notamment vélocipédiques, c'est parce qu'à travers la retransmission de la course, elles cherchent à obtenir un peu de notoriété et de publicité par rapport à leur situation, leur patrimoine et leur histoire, avec des retombées en tourisme diffus. C'est en tout cas un choix que beaucoup de communes font.

Or, il semblerait que la commune de Comines-Warneton a été «boycottée». J'ai choisi ce terme, mais vous allez peut-être le nuancer, Madame la Ministre. Au moment du passage de la course dans la seule commune wallonne et francophone du parcours, la RTBF a choisi de passer une page de publicité, ne parlant donc pas du riche patrimoine local. Aucun commentaire n'a été fait non plus concernant l'histoire et le travail de tourisme mémoriel qui est fait dans cette commune. Au dire des Cominois, c'est la quatrième fois que cet incident se produit, ce qui est embêtant.

Vous avez été municipaliste avant, Madame la Ministre, et avez conscience du travail nécessaire de réflexion, de signalisation, de coordination et du coût que cela représente. La commune comptait donc sur cet événement pour faire sa promotion et pas pour récupérer l'argent qu'elle investit dans un tel projet. Les Cominois en sont particulièrement tristes.

Comment peut-on comprendre cette situation qui semble se répéter dans le temps et dont ils estiment – légitimement de leur point de vue – être victimes? Pourrait-on, dans le respect des prérogatives de chacun, tenter de l'éviter à l'avenir? Y a-t-il des circonstances atténuantes ou des actions possibles dans le chef de la commune?

Pour avoir été municipaliste, je vous confirme que les communes sont de moins en moins nombreuses à se porter candidates vu les charges inhérentes à ce type d'événement.

Un climat positif où tout le monde gagne est propice et au sport et aux médias et aux pouvoirs locaux.

Pourrions-nous avoir votre avis sur la question?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Comme vous le soulignez très justement, Monsieur le Député, je n'ai pas d'emprise sur la façon dont se décline une émission de la RTBF. Cette dernière a donc le loisir de fonctionner selon des priorités qui lui sont propres. En l'occurrence, elle a choisi de diffuser la course cycliste Gand-Wevelgem – au grand plaisir de mon fils aîné fan de cyclisme – tout en diffusant également, comme elle en a l'habitude, des écrans de publicité. Ceux-ci ont une durée maximale de 60 secondes chacun et sont diffusés chaque fois en écran partagé, ce qui signifie que s'il n'y a plus de commentaires sur la course pendant le temps des publicités, les images de la course restent cependant constamment visibles dans le coin supérieur droit de l'écran.

Conformément au décret «SMA» (services de médias audiovisuels) et au contrat de gestion de la RTBF, un écran publicitaire est toujours diffusé au moment qui a le moins d'impact sur le déroulé de la course et il est choisi lors du direct par le commentateur. En l'espèce, la publicité en écran partagé a été lancée avant ou après le passage par Ploegsteert-Comines, là où les coureurs empruntent les fameux *Plugstreets*, des chemins de gravier et de terre livrant des images très spectaculaires et où il risque toujours de se passer quelque chose. Il semblerait que cette situation résulte d'un choix réfléchi, cohérent avec une stratégie propre à la RTBF et les textes légaux auxquels elle est soumise.

Par ailleurs et bien que la course ait été diffusée en même temps qu'une émission «Cap48» en raison d'un calendrier cycliste bouleversé par la Covid-19, un journaliste est tout de même intervenu en direct lors de ce passage. Il a eu l'occasion de vanter la richesse historique de Ploegsteert, comme la RTBF le fait d'ailleurs chaque année.

Pour répondre de manière complète à votre question, je vous informe que la captation a bien été réalisée par la VRT, laquelle ne porte aucune responsabilité du moment de la diffusion des écrans publicitaires.

M. Hervé Cornillie (MR). – J'ai effectivement pris la précaution oratoire de rappeler les prérogatives et les limites à l'autonomie de chacun. La localisation de Comines-Warneton à proximité des chemins de gravier est une réalité, mais je me devais de relayer ce sentiment d'injustice perçu par les pouvoirs locaux. Ils s'attendaient à un traitement différent de la traversée de leur territoire sur les ondes de la RTBF. Je suggérerai donc aux municipalistes qui m'ont contacté d'écrire à la RTBF pour attirer son attention sur cette situation. Peut-être évitera-t-on ainsi qu'une cinquième traversée de Comines-Warneton ne soit pas diffusée?

1.20 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Nouvelle formule pour les Magritte du Cinéma 2021 et partenariat avec la RTBF»

M. Olivier Maroy (MR). – Le 8 octobre dernier, l'Académie André Delvaux a confirmé qu'il n'y aurait pas de cérémonie des Magritte du Cinéma l'année prochaine pour cause de crise sanitaire. En lieu et place, le week-end des 5, 6 et 7 février 2021, une programmation spéciale autour du cinéma belge sera proposée sur les ondes de la RTBF, en radio, en télévision ou encore par voie numérique. Selon l'Académie, «la RTBF [...] a tout de suite accepté avec beaucoup d'enthousiasme de relever le défi et sera l'un des moteurs de ce week-end exceptionnel».

Pour la RTBF, cette initiative s'inscrit plus globalement dans le cadre de son plan *#Restart* et traduit sa volonté de soutenir le secteur culturel et audiovisuel en Fédération Wallonie-Bruxelles. Rappelons qu'au mois de mai dernier, la RTBF annonçait le lancement de son plan de relance *#Restart* doté de 13,4 millions d'euros. Ce dernier vise à soutenir le secteur culturel en général, le secteur audiovisuel et l'économie locale en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, en amont et en aval de ce week-end exceptionnel voué à remplacer les traditionnels Magritte du Cinéma, tous les films belges de l'année seront projetés dans les salles de Bruxelles et de Wallonie pour la somme d'un euro, et ce, grâce à l'initiative «*J'peux pas, j'ai Magritte du Cinéma*». Cette initiative s'inscrit dans la même logique que l'opération «*J'peux pas, j'ai cinéma!*».

Madame la Ministre, pouvez-vous nous en dire plus sur la manière dont la RTBF et l'Académie André Delvaux collaboreront pour organiser cette cérémonie inédite? Quel est le budget prévu pour cet événement audiovisuel? Quelle part des 13,4 millions d'euros la RTBF consacrerait-elle à l'événement? L'ensemble de la chaîne du film de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera-t-il mis en valeur lors de cet événement? Dans l'affirmative, de quelle manière?

Êtes-vous en mesure de nous en dire plus concernant les modalités de l'opération «*J'peux pas, j'ai Magritte du Cinéma*»? Cela fonctionnerait-il exactement de la même manière que l'opération «*J'peux pas, j'ai cinéma!*»? Vu la résurgence du virus ces dernières semaines, on peut se demander si ces projections en salles pourront être organisées au mois de février. D'autant que, à l'instar de M. Segers, vous avez fait preuve de prudence, pour ne pas dire de pessimisme quant à

la possibilité de rouvrir les lieux culturels au grand public.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, depuis le début de la crise, mon cabinet est en contact avec l'Académie André Delvaux qui organise la cérémonie des Magritte du Cinéma. L'objectif que nous poursuivons est de perpétuer un événement qui valorise le cinéma belge auprès du public à travers une formule revue et adaptée aux conditions sanitaires. Il semblait en effet peu pertinent d'organiser un événement mettant en compétition des films et des professionnels belges, alors même que le cinéma est gravement touché par cette crise.

Le partenariat avec la RTBF qui existait avant la crise sera renforcé à travers un week-end spécial dédié au cinéma belge francophone sur tous les médias de la RTBF, qu'ils soient linéaires ou numériques. Ce sera l'occasion de faire découvrir aux auditeurs et aux téléspectateurs le cinéma belge et ses talents sous toutes leurs facettes: rediffusion de films, promotion des films à venir, accueil de personnalités au sein des différentes émissions programmées, focus sur les différents métiers du cinéma, reportages et débats sur des thématiques liées au septième art. Le budget que la RTBF consacrait à la cérémonie classique sera conservé.

En prélude à ce week-end spécial et en fonction de l'évolution de la situation sanitaire durant ces prochaines semaines, tous les films belges de l'année – longs-métrages, courts-métrages et documentaires – seront visibles dans les salles à Bruxelles et en Wallonie. Cette opération se fera en partenariat avec La Quadrature du Cercle, le réseau des centres culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec les salles partenaires de la Fédération. L'initiative sera intitulée «*J'peux pas, j'ai Magritte du Cinéma*» et proposera un accès à tous les films présentés pour la somme d'un euro.

Les détails de ces partenariats sont en cours d'élaboration et la réflexion portera également sur la manière d'intégrer le public scolaire et associatif à cet événement. En effet, il me semble indispensable d'affirmer une fois encore l'importance de la salle de cinéma dans le circuit d'exploitation des œuvres et de rencontres avec le public. Après deux confinements ayant durement affecté les activités des cinémas, mais aussi probablement changé les habitudes des spectateurs, il me semble fondamental d'insister à nouveau sur la valeur ajoutée des lieux collectifs d'accès à la culture.

Concrètement, cela doit se faire à travers l'organisation de rencontres, de débats ou de rétrospectives permettant aux citoyens de sortir de leur bulle d'influence, d'échanger et de se projeter vers un futur où la culture sera enfin considérée

comme une activité essentielle de la vie en société. Cette année sans cérémonie donnera l'opportunité à l'Académie André Delvaux de revenir avec de nouvelles propositions en 2022 et, nous l'espérons, dans un contexte favorable pour relancer la grande fête du cinéma belge que constitue la cérémonie des Magritte du Cinéma.

M. Olivier Maroy (MR). – Vive l'imagination! Cette approche différente vous a permis de joliment rebondir. Je dois vous confier que, sur le papier, je trouve même cette nouvelle approche plus séduisante que l'originale. Il y avait en effet un côté «paillettes», «tapis bleu» – puis-je le tapis est bleu, et non pas rouge, lors de la cérémonie des Magritte du Cinéma – et «entre-soi». La formule que vous proposez est aussi plaisante qu'intéressante. Il s'agit en effet de faire la fête au cinéma belge, mais en se tournant vers le grand public. Tout le monde pourra goûter à l'événement, puisque la RTBF y participera en diffusant des films belges sur ses antennes. L'idée d'associer les centres culturels, les salles de cinéma, etc. l'est également. La cérémonie est prévue au mois de février et il faut espérer que d'ici là, les salles seront rouvertes.

1.21 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Quotas de diffusion d'artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, le groupe de réflexion Un futur pour la culture a rendu son premier rapport en juillet 2020 dans le cadre de l'opérationnalisation du premier axe dudit rapport. Vous l'imaginez bien, le point 8 de ce rapport a retenu toute mon attention. En particulier la partie relative à l'action de la RTBF vis-à-vis des quotas de diffusion d'artistes, c'est le sous-point n° 3. Je pars du principe qu'il n'existe pas de diffusion de meilleure qualité pour nos artistes que celle dont ils peuvent profiter chez eux, en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, en vue d'un renforcement de cette valorisation, de la diffusion et de la promotion de ces artistes, ledit rapport évoque une augmentation des quotas de ces différents artistes grâce à une stratégie globale de soutien à la musique pérenne, axée sur le développement de nos artistes.

Bien avant la pandémie de la Covid-19, mon groupe et moi-même, nous nous sommes prononcés à maintes reprises en faveur d'une telle augmentation. Au cours de ces derniers mois et en raison de cette pandémie, nous devons vraiment saluer la solidarité dont ont fait preuve les médias francophones, publics et privés, à l'égard des artistes de notre Fédération. Ils ont augmenté volon-

tairement l'exposition de ces derniers de manière significative.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous donner de plus amples informations quant au contenu des discussions du groupe de réflexion Un futur pour la culture sur cette stratégie globale de soutien à la musique, ô combien nécessaire? Dans quelle mesure les quotas de diffusion d'artistes ont-ils évolué consécutivement à la crise sanitaire? À quelle hauteur se situent-ils aujourd'hui, à la fois pour les médias francophones publics et privés? Franchement, quand nous écoutons les radios, en particulier la RTBF, nous constatons un changement considérable sur les derniers mois. Depuis la mise en place de ce plan «#Restart», il y a eu un effort particulier qui a été fourni et cela serait bien d'en connaître l'ampleur.

À la lumière de ces chiffres, quel regard portez-vous sur une augmentation pérenne de ces quotas de diffusion d'artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quel pourcentage vous semblerait souhaitable pour les médias francophones publics et privés? Imaginons un instant que ces quotas aient augmenté de manière significative pendant cette période de confinement. Je me souviens du moment où vous n'étiez pas encore ministre et où, lorsque nous parlions de cette augmentation de quotas, on nous répliquait que ce n'était pas possible, car il n'y avait pas la qualité et les productions suffisantes. Si tout à coup, pendant la période de la Covid-19, nous les avons trouvées, c'est tout de même interpellant. Ce serait un effet bénéfique de cette situation difficile.

Madame la Ministre, dans quelle mesure la solidarité des médias envers nos artistes, quant à leur diffusion élargie durant cette pandémie, pourra-t-elle influencer positivement une augmentation pérenne de ces quotas? J'espère que vous pourrez me donner ces chiffres, car je les anticipe et les imagine déjà. Pensez-vous qu'une augmentation à hauteur de 25 % de diffusion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit un objectif atteignable dans le cadre de ce plan «#Restart» que nous vivons pour le moment?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, vous avez raison d'affirmer que les quotas de diffusion participent, de manière efficace et opportune, au soutien du secteur de la musique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier en ces temps sombres. Les quotas de diffusion d'œuvres musicales de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont définis dans l'actuel contrat de gestion de la RTBF en fonction des stations. Pour La Première, Vivacité, Tipik et Tarmac, ce quota de diffusion est de 12 % par tranche de 24 heures et de 10 % aux heures d'écoute significative comprises entre 6h00 et 22h00. Ce quota doit être atteint dans sa moyenne annuelle et il est calculé sur l'ensemble de la pro-

grammation musicale de chacun des services précités.

Compte tenu de la spécificité du format de Classic 21, ce service est soumis au même niveau de quota que celui des radios privées, à savoir 6 % par tranche de 24 heures et 4,5 % aux heures d'écoute significative comprises entre 6h00 et 22h00.

Les chiffres des quotas mis en œuvre par la RTBF et les radios privées pour l'exercice 2019 ne seront disponibles qu'à l'issue du contrôle annuel réalisé par les services du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Ce contrôle est en cours et il prend fin en décembre 2020. Je n'entrerai donc pas dans le détail des chiffres préliminaires pour cette raison. Cela vaut également pour les éditeurs privés.

Pour 2020, la mesure des quotas musicaux de la Fédération Wallonie Bruxelles par les éditeurs privés et publics ne se fera donc qu'en 2021, sur la base d'échantillons visant à mesurer le respect des quotas sur l'année entière. Il ne m'est pas non plus possible de détailler l'évolution des quotas musicaux à l'échelle mensuelle ou trimestrielle. Pour rappel, lors du plan de fréquences, qui s'est clôturé en juillet 2019, les éditeurs avaient la possibilité de revoir leurs engagements en la matière. C'est sur la base de ces nouveaux engagements et des modifications décrétales du 14 juin 2018 en matière de diffusion entre 6 heures et 22 heures que porteront les prochains contrôles du CSA.

Il reste que, sur la base des chiffres que m'a communiqués la RTBF et qui devront encore être contrôlés par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), une tendance à la hausse de la diffusion d'œuvres musicales de la Fédération sur la RTBF par rapport à l'exercice 2019, semble se dessiner.

Sur Classic 21, sur la tranche de 24 heures, la proportion de diffusion d'œuvres musicales de la Fédération est de 8,38 % en 2020, contre 6,52 % en 2019; aux heures de grande écoute, de 6h00 à 22h00, cette proportion est de 6,61 % en 2020 contre 5,26 % en 2019.

Sur Pure FM, sur la tranche de 24 heures, la proportion est de 20,35 % en 2020 contre 19,36 % en 2019; aux heures de grande écoute, cette proportion est de 18,49 % en 2020 contre 16,69 % en 2019.

Sur Vivacité, sur la tranche de 24 heures, la proportion est de 13,96 % en 2020 contre 13,57 % en 2019; aux heures de grande écoute, cette proportion est de 13,76 % en 2020 contre 14,83 % en 2019.

Sur La Première, sur la tranche de 24 heures, la proportion est de 19,65 % en 2020 contre 17,51 % en 2019; aux heures de grande écoute, cette proportion est de 18,56 % en 2020 contre 15,64 % en 2019.

Sur Tarmac, sur la tranche de 24 heures, la proportion est de 21,92 % en 2020 contre 19,49 % en 2019; aux heures de grande écoute, cette proportion est de 21,62 % en 2020 contre 20,83 % en 2019.

Il serait intéressant d'évaluer la part liée aux périodes de confinement et de déconfinement: il y aura peut-être des divergences.

Dans le cas présent, les pourcentages sont annuels. L'effet à long terme des quotas musicaux de soutien aux artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles est globalement positif. Les quotas ont comme effet immédiat d'intéresser les médias à la scène musicale de la Fédération. La mise en valeur des œuvres issues de la Fédération intéresse alors progressivement le public à ces artistes. En retour, l'offre musicale des radios s'enrichit de nouveaux talents et d'œuvres de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un cercle vertueux qui a des effets très positifs à moyen terme. On peut déjà en observer les résultats, depuis l'entrée en application des quotas de musique dans le dispositif réglementaire.

Le 2 juillet dernier, le gouvernement a adopté l'avant-projet de décret sur les services de médias audiovisuels et les services de partage de vidéos (décret «SMA»). Celui-ci prévoit une augmentation progressive – sur une période de cinq ans – et différenciée du quota de diffusion d'œuvres musicales de la Fédération, entre les radios en réseau et les radios indépendantes. Ce quota passera de 6 % à 10 % pour les radios privées en réseau et de 6 % à 8 % pour les radios indépendantes. Les trois quarts de ce quota de diffusion devront être réalisés aux heures d'écoute significatives, entre 6h00 et 22h00.

Le contrat de gestion actuel de la RTBF court jusqu'au 31 décembre 2022. Il sera renégocié au début de l'année 2022 et nous serons très attentifs à la valorisation des artistes, y compris des musiciens et musiciennes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Charles Gardier (MR). – Ces chiffres sont très intéressants. Ils sont tels que je les espérais. En 2018, la diffusion d'œuvres musicales issues de la Fédération Wallonie-Bruxelles par les différentes radios de la RTBF était déjà largement supérieure aux quotas requis et je me réjouis de la confirmation de cette tendance pour l'année 2019.

Avec le plan «#Restart» et la crise de la Covid-19, j'ai eu le sentiment qu'il y avait une réelle augmentation du nombre de passages d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport à 2019. J'ai également reçu des informations qui allaient dans ce sens. Je prends pour preuve l'apparition dans le Tip Top de Vivacité d'un nombre beaucoup plus important d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils sont trois fois plus nombreux qu'avant la crise. Je suis donc surpris de la hausse relativement timide qui existe entre les chiffres de 2019 et ceux de 2020.

En ce qui concerne le décret coordonné de la Communauté française du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels, vous parlez d'une augmentation entre 6 et 10 %. Celle-ci s'étend cependant sur cinq années et est donc difficilement appréhendable. Pour juger de sa pertinence, il serait intéressant de disposer des chiffres des différentes radios privées. Peut-être y trouverons-nous de bonnes surprises.

Enfin, vous ne m'avez pas répondu au sujet de l'attitude volontariste que nous pourrions avoir dans le cadre du plan «#Restart», si nous augmentions à 25 % les quotas de diffusion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles pendant toute la durée de ce plan, voire même jusqu'au prochain contrat de gestion. Je ne manquerai pas d'y revenir.

1.22 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Pratique du call TV en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Françoise Mathieux (MR). – La pratique du *call TV* ou de la télé-tirelire est une pratique télévisuelle répandue en Belgique. Il s'agit de proposer aux téléspectateurs un jeu auquel ils peuvent participer par le biais d'un appel téléphonique ou d'un SMS surtaxés. Ces jeux, parfois éthiquement discutables, font souvent l'objet de vives critiques. Pour rappel, la notion de *call TV* couvre des pratiques telles que le téléachat, les programmes de voyance ou les programmes de jeux de casino.

Leur encadrement légal n'est pas évident, car il concerne différents niveaux de pouvoir: d'un côté, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et, de l'autre, l'État fédéral par le biais de la Commission des jeux de hasard. Cette situation permet à certains éditeurs de passer entre les mailles du filet, toujours à la limite de la légalité. Il semble nécessaire d'harmoniser les dispositions en la matière et de faire le point sur ces pratiques douteuses.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur la pratique du *call TV* et son évolution en Fédération Wallonie-Bruxelles? Les formes que prend cette pratique ont-elles évolué ces dernières années? La quantité d'émissions de ce type a-t-elle augmenté? Combien d'heures de programmes de *call TV* sont-elles diffusées chaque année en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels sont les éditeurs actifs en Fédération Wallonie-Bruxelles qui y ont recours? Qu'en est-il du nombre de plaintes enregistrées? Quelle est la méthodologie employée en cas de plainte?

Une législation plus stricte en la matière est-elle envisagée? Êtes-vous au fait d'une avancée à l'échelle européenne dans ce dossier, afin de mieux encadrer ces pratiques et d'harmoniser les sanctions à plus large échelle?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'encadrement légal des émissions de *call TV* n'est effectivement pas aisé, tant cette compétence relève de différents niveaux de pouvoir. Ce type de programmes est toutefois soumis à un double cadre très restrictif à savoir, d'une part, la législation fédérale sur les jeux de hasard, et d'autre part, le décret coordonné de la communauté française du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels sur les services de médias audiovisuels (décret «SMA»).

Le nombre d'émissions de jeux de hasard ou de jeux de casino sous forme de *call TV* est en nette régression depuis quelques années, ce dont je me réjouis. En ce qui concerne les jeux de hasard ayant recours à des SMS ou appels surtaxés, il ne reste plus qu'un seul éditeur habilité à user de cette pratique, à savoir la société i-TV Shows dont les programmes sont diffusés sur RTL-TVI.

Ni la Commission des jeux de hasard ni le CSA n'ont reçu de plainte concernant cette frange des *call TV*. La dernière plainte traitée date de 2008. Par ailleurs, les législations en vigueur sur notre territoire sont plus précises et plus contraignantes que la directive européenne sur les services de médias audiovisuels. Je rappelle, enfin, que ce type d'émission est interdit à la RTBF et dans les médias de proximité.

Mme Françoise Mathieux (MR). – J'espère qu'une législation européenne verra le jour en ce qui concerne le numérique. Toute initiative, aussi bonne soit-elle, prise à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a peu de chance d'aboutir. Néanmoins, la situation ne semble pas problématique, selon vos dires, puisqu'aucune plainte n'est à relever. Ce ne serait donc pas la peine d'adopter une législation adéquate en la matière. Je suis ravie d'entendre que cette thématique vous tient à cœur et que ce dossier, en l'état, peut être envoyé aux oubliettes, du moins pour le moment.

1.23 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Publicités sexistes: code de bonnes conduites que le Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA) sera amené à rédiger»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Le plan «Droits des femmes» adopté par le gouvernement le 17 septembre dernier comporte un paragraphe

intitulé «Lutter contre le sexisme dans la publicité». Dans ce point, numéroté 2.10, nous pouvons lire l'engagement suivant: «Faire de la Fédération Wallonie-Bruxelles une pionnière en matière de lutte contre les publicités sexistes et hypersexualisées en invitant le collège d'avis du CSA à mener une réflexion ambitieuse et à rédiger un code de bonnes conduites vis-à-vis des éditeurs. Ce code de bonnes conduites rejoindrait, au moins en partie, les principes énoncés dans la charte de l'Union belge des annonceurs»

Madame la Ministre, la notion de «publicité sexiste» a déjà été évoquée à de nombreuses reprises lors de nos débats en réunion de notre commission ainsi que par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) dans des décisions rendues ces dernières années. Pour autant, existe-t-il, au niveau du cadre décretaal de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des définitions des notions de «publicités sexistes» et de «publicités hypersexualisées»? Dans la négative, le Collège d'avis du CSA sera-t-il amené à proposer une définition de ces notions?

Dans votre esprit, le non-respect du futur code de bonnes conduites doit-il pouvoir faire l'objet de sanctions? Ou s'agit-il d'un outil non contraignant? Avez-vous déjà pris un contact officiel avec le CSA destiné à demander au Collège d'avis de mener pareille réflexion et de rédiger ce code de bonnes conduites? Peut-on envisager l'adoption de pareil code dans les mois à venir ou faudra-t-il attendre davantage?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le nouveau projet de décret sur les services des médias audiovisuels (décret SMA) qui sera déposé sous peu à cette commission réaffirme très clairement que les éditeurs ne peuvent diffuser aucune communication commerciale qui porte atteinte au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes ou qui incite à la discrimination, à la haine ou à la violence, sur la base du sexe ou de critères assimilés comme l'identité de genre. Le décret ne définit pas ce qu'est une publicité sexiste ou hypersexualisée.

Dans le cadre de la procédure menant à son adoption, le Collège d'avis du CSA a déjà eu l'occasion d'examiner ce projet de décret. Par ailleurs, le Collège d'avis a déjà été sollicité sur le plan «Droits des femmes» dont fait partie la mesure que vous épinglez. C'est en l'occurrence au CSA qu'est laissée la possibilité d'adopter un code de conduite en la matière. Il a d'ailleurs déjà analysé cette question puisque, dans son avis numéroté 05/2006, il avait déjà proposé une définition du stéréotype sexiste. À la suite de l'étude relative à la représentation des femmes et des hommes dans la communication commerciale sur les services télévisuels linéaires, publiée en 2018, le CSA a travaillé avec le secteur publicitaire à

l'élaboration d'une charte, baptisée *Unstereotype communication*, visant à favoriser la diversité et l'inclusion.

Je n'ai pas encore sollicité le Collège d'avis sur la question spécifique des communications commerciales hypersexualisées ou sexistes, mais soyez certaine que je le ferai dans la foulée de l'adoption du nouveau décret SMA. Le plan «Droits des femmes» ne se limite en effet pas à un catalogue de bonnes intentions. Je souhaite travailler activement à améliorer la représentation des femmes dans la société. Leur représentation dans les communications commerciales est un enjeu important. En effet, la publicité ne se limite pas à influencer les habitudes de consommation, elle contribue aussi à façonner l'image du monde qui nous entoure.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, je pense que ce dossier est malheureusement loin d'être clôturé. La définition même du concept me semble essentielle, même si elle est difficile à établir, car cette hypersexualisation et ce sexisme relèvent de nombreux facteurs, notamment culturels et sociaux. Ils sont sujets à interprétation. C'est bien plus souvent suggéré qu'évident, ce qui rend le contrôle et les sanctions difficiles. Je suis contente de vous entendre dire que nous continuons à travailler dans le bon sens et je ne manquerai pas de revenir vers vous.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de M. Benoît Dispa, intitulées «Nouvelles mesures sanitaires décidées pour le secteur culturel» et «Nouvelle publication de l'UNESCO *«La culture en crise»*», de M. Maxime Hardy, intitulée «Aides octroyées par le fonds de garantie pour le secteur des arts de la scène», et de Mme Sabine Roberty, intitulées «Semaine de l'information constructive» et «Étude du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur l'égalité de genre dans les métiers de l'audiovisuel», sont retirées.

La question orale de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Concertation avec le fédéral pour la mise aux enchères des licences 5G», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 21h00.*

VERSION PROVISOIRE